

la Révolution prolétarienne

Revue bi - mensuelle Syndicaliste Révolutionnaire

SOMMAIRE :

UN RÉCIT DES ÉVÉNEMENTS DE YEN-BAY

VIET-NAM 1930

Origines du peuple annamite
La " Paix française "
1929. -- Ce qui s'est passé
Aux armes !

par J. PÉRA

LE POÈTE DANS LA MÉLÉE

A propos d'Henri Barbusse

par B. GIAUFFRET

A TRAVERS LES LIVRES : L'An I de la Révolution Russe, par Victor Serge (Roger Hagnauer). — Le Mariage et la Morale, par Bertrand Russel (Marcelle Richard). — Le Neveu de Mlle Autorité, par André Baillon (B. G.). — Orientale 1930, par Lucienne Favre (Ch. Chianca).

FAITS ET DOCUMENTS : Les treize exécutions de Yen-Bay. — Une résolution de la Section de la Loire du Syndicat National des Instituteurs..

La Révolution prolétarienne

Revue bi-mensuelle syndicaliste révolutionnaire
(Paraissant le 1^{er} et le 15)

Rédaction et Administration :
54, rue du Château-d'Eau, PARIS-X.
Téléphone : Botzaris 21-32

Pour ceux qui veulent comprendre et apprendre, la Révolution Prolétarienne publie sur les grands problèmes du mouvement international, sur les batailles ouvrières, sur les questions d'organisation, sur les campagnes de revendication :

ÉTUDES,
MONOGRAPHIES,

ENQUÊTES,
DOCUMENTS,

Elle publie toute une série de rubriques régulières permettant de suivre le mouvement des idées et l'évolution des faits économiques :

Le Carnet du Sauvage (P. Monatte) Les Notes Economiques (R. Louzon)

La Renaissance du Syndicalisme
(Par les militants de la Ligue Syndicaliste)

Parmi nos Lettres (De tout et de tous) A travers les Livres (A. Rosmer, B. Giauffret, A. Richard, etc.)

Lettres de l'Internationale (De Russie, d'Angleterre, des Etats-Unis, d'Allemagne, etc., etc.)

Faits et Documents

COLLABORATEURS

G. AIRELLE, E. ALLOT, J. AUFRÈRE, J. BALDACCI, E. BERTH, Marthe BIGOT, M. CHAMBELLAND, J. CÉVENOL, F. CHARBIT, J. et J. CORNEC, V. DELAGARDE, MAX EMILE, FINIDORI, H. FULCONIS, A. GARNERY, B. GIAUFFRET, MAX EASTMAN, JEAN GLAIVE, V. GODONNÈCHE, R. HANAUER, G. LACOSTE, P. LORIOT, R. LOUZON, A. MAHOUY, L. MARZET, J. MESNIL, P. MONATTE, G. NICOLAS, J. PÉRA, R. W. POSTGATE, A. RICHARD, A. ROSMER, R. ROUVIANE, C. TALÈS, U. THÉVENON, G. THOMAS, A. VILLEVAL, etc., etc.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

FRANCE, ALGERIE, COLONIES

Six mois..... 20 fr. Un an..... 40 fr.

EXTERIEUR

Six mois..... 26 fr. Un an..... 50 fr.

Adresser toute la correspondance relative à la Rédaction et à l'Administration à M. CHAMBELLAND, 54, rue du Château-d'Eau, Paris (10^e).

(Utiliser pour les envois de fonds notre Compte de Chèques postaux : Révolution Prolétarienne 734-99.)

PERMANENCE POUR LA REDACTION
ET L'ADMINISTRATION :

Tous les après-midi, sauf le dimanche, de 14 à 19 heures

La Ligue Syndicaliste

SON ROLE

La Ligue Syndicaliste se propose :

1^o De travailler à la réalisation de l'unité syndicale, à la reconstitution d'une seule C.G.T. et d'une seule Internationale syndicale ;

2^o De sortir les deux C.G.T., l'une de l'ornière de la collaboration gouvernementale, l'autre de l'ornière de la collaboration politique, pour les ramener dans la voie de l'indépendance syndicale hors de laquelle l'unité est impossible ;

3^o De faire prédominer dans les syndicats l'esprit de classe sur l'esprit de tendance, de secte ou de parti, afin de réaliser dès maintenant le maximum d'action commune contre le patronat et contre l'Etat ;

4^o De participer à l'œuvre d'éducation syndicale en procédant à l'examen des problèmes pratiques et théoriques posés devant le mouvement ouvrier, et en préconisant la formation de Cercles d'études syndicales ;

5^o De maintenir vivant le précepte de la Première Internationale d'après lequel l'émancipation des travailleurs ne sera l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes.

SON FONCTIONNEMENT

La Ligue Syndicaliste groupe des syndiqués des deux C.G.T. et des organisations autonomes. Elle ne peut accepter l'adhésion d'organisations syndicales. Les ressources de la Ligue sont constituées par des cartes annuelles de membre vendues 5 francs et par des timbres vendus 1 franc.

Adresser toutes communications relatives à la Ligue Syndicaliste, à son secrétaire : Maurice CHAMBELLAND, 54, rue du Château-d'Eau, Paris-X^e.

CONSERVEZ LA COLLECTION DE LA « REVOLUTION PROLETARIENNE »

Elle constitue une mine de renseignements indispensables à tout militant révolutionnaire.

Elle a sa place dans toute bibliothèque de Syndicat ou de Cercle d'études.

Nous avons un certain nombre de collections des années 1925, 1926, 1927, 1928 et 1929.

Les numéros d'une année : 40 francs.

Reliés « Selflior » : 48 fr. 50 (franco 50 fr. 50).



Reliez vous-mêmes
"La Révolution Prolétarienne"
"LE SELFLIOR"

Système perfectionné de reliure automatique est établi pour relier en un volume la collection d'une année, même en cours d'abonnement.
Prix : 9 fr.

France 11 fr.
Etranger 14 fr.

Vous qui collectionnez la « R. P. »,
utilisez cette reliure solide, propre et bon marché.

UN RÉCIT DES ÉVÉNEMENTS DE YEN-BAY

VIET-NAM 1930

- Pourquoi êtes-vous révolutionnaire ?
— Je suis révolutionnaire parce que je suis annamite !

*Réponse de Nguyen-Thi-Bac, paysanne de 22 ans,
au Président de la Commission criminelle.*

ORIGINES DU PEUPLE ANNAMITE

« Entre les quatre mers, les hommes sont tous frères ».

Vieux proverbe chinois.

« Troubles d'Indochine », « Union Indochinoise », « Etudiants Indochinois ». Quelles drôles d'expressions ! Comment peut-on, en même temps, être indien et chinois ?

Si ce double mot peut avoir une acception, elle ne peut être que géographique, désignant les presqu'îles qui séparent le golfe du Bengale de la mer de Chine (1). Mais comment appeler Union Indochinoise une parcelle seulement de ces presqu'îles, le littoral ouest de la Méditerranée qu'est la mer de Chine?... Désir de l'impérialisme de salir ce qu'il opprime et recherche d'excuse : des gens qui ne sont ni des Indiens ni des Chinois tout en tenant des uns et des autres, des gens qui n'ont même pas de nom à eux, comment auraient-ils une existence nationale ?

Mais les calomnies des impérialistes n'ont rien à faire avec l'histoire. Le pays qu'ils appellent aujourd'hui Union Indochinoise était, avant leur arrivée, parfaitement uni et organisé. Sous la suzeraineté ou l'administration directe de l'empereur Gia Long se trouvaient réunis, au commencement du XIX^e siècle, tous les éléments du domaine de M. Pasquier. Suzerain des rois du Cambodge et du Laos, Gia Long était en effet non pas comme nous disons aujourd'hui empereur d'Annam, mais souverain du *Viêt Nam*, pays absolument homogène que notre impérialisme a découpé, pour des raisons de conquête, en trois tronçons : Cochinchine, Annam et Tonkin.

Fait important : depuis qu'il existait, c'est-à-dire depuis neuf siècles, le souverain du Viêt-Nam *régnait par la vertu de l'investiture reçue de l'Empereur de Chine*.

Car les Annamites sont des Chinois ! Avant d'être des Annamites, ils étaient des Viêt et habitaient un territoire au sud de l'embouchure du Yang-Tsé. Dans le dernier tiers du IV^e siècle av. J.-C., à la suite de malheurs guerriers ou peut-être seulement par suite de ce besoin de faire tache d'huile qui semble inhérent aux Chinois, les différentes tribus Viêt se mirent en route vers le Sud. Les unes s'arrêtèrent le long de la côte chinoise (Wen-Tchéou, Foukien, Canton) ; les autres, continuant vers le Sud, peuplèrent la vallée et le delta du Fleuve Rouge dès le début du III^e siècle. Et fidèles à leur impulsion initiale, elles continuèrent à progresser pour atteindre finalement l'extrême pointe de la péninsule. Au cours de cette progression et par une fusion constante (quoique non toujours pacifique) avec les populations locales, elles arrivèrent à constituer un rameau bien

spécial de la famille chinoise, le *peuple annamite*.

Les Viêt avaient ainsi fait au sud de la Chine ce que maint autre peuple chinois avait fait dans mainte autre partie de la Chine, ce pourquoi tous les Chinois sont si qualifiés par leur ténacité et leur absence de préjugés raciaux : de là colonisation de peuplement par fusion des races. La seule forme de colonisation efficace !... Quand il n'y aura plus depuis longtemps d'Anglais aux Indes, de Français à Hanoi, d'Américains à Luzon, il y aura encore des « Normands » en France, des Annamites en Annam, des « Arabes » au Moghreb et des créoles à Pondichéry.

Devenus « Annamites », les Viêt ne perdirent jamais le souvenir de leur origine chinoise. Mieux, ils semblent n'avoir jamais eu l'idée qu'ils fussent autre chose que des Chinois. A partir de l'an 207 av. J.-C. ils forment un Etat avec les gens des deux Quangs (Quang-Si et Quang-Toung ; quang signifie commandement) et vivent sous la domination d'un gouverneur chinois. Devant la carence du pouvoir central, ce gouverneur devient un beau jour « indépendant » et fonde ce qu'on a appelé une « dynastie ». Mais dès que la Chine sort de l'anarchie, elle reprend l'administration directe des trois provinces (an 111 après J.-C.). C'est le commencement de ce que les ouvrages français d'histoire à l'usage des jeunes Annamites des écoles gouvernementales appellent la « domination chinoise ». Théoriquement, cette « domination » dure jusqu'en 939, année où commence la période « d'indépendance » coupée de courts moments de nouvelle « domination ».

Mais ces mots n'ont aucune signification. Pendant la « domination », le pays est administré par des gouverneurs dont plusieurs sont annamites ; il est dans la situation de toutes les provinces de la Chine ; son sort n'est absolument pas différent de celui des deux Quangs dont on ne l'a détaché qu'à cause des progrès accomplis vers le Sud. D'autre part, pendant les périodes « d'indépendance », les souverains locaux ne se sentent réellement légaux qu'après avoir reçu l'investiture impériale ; ils ne manquent jamais de la demander ni de payer un tribut annuel de vassalité. On peut donc dire que des origines au 6 juin 1884 (jour où « notre » ambassadeur Patenôtre brisa en grande pompe le sceau envoyé par l'empereur de Chine au souverain d'Annam) le Viêt-Nam a été une *province chinoise* connaissant des périodes d'administration directe et d'autres d'administration locale, subissant les vicissitudes d'une politique tantôt centralisatrice, tantôt décentralisatrice.

Mais il est une autre catégorie de faits qui ne sont pas moins importants que la notion historique de ces liens politiques de vingt-deux siècles : ce sont les sentiments *filiaria* que les Annamites nourrissent pour la Chine, le prestige qu'ont à leurs yeux la

(1) Voir carte page 3.

culture chinoise, la philosophie chinoise, la force chinoise et les possibilités révolutionnaires chinoises.

Depuis avant l'ère chrétienne, les caractères chinois et la langue chinoise étaient employés (en Annam) pour la rédaction des actes officiels. Le chinois devint vite aussi la langue littéraire : celle des étudiants, des historiens et des poètes et le Temple de la Littérature d'Hanoi (baptisé aujourd'hui Pagode des Corbeaux) nous a conservé, gravés dans la pierre, les noms des lauréats des concours littéraires chinois par quoi se recrutaient les mandarins.

Aujourd'hui l'« annamite » est devenu la langue officielle ; l'administration poursuit les commerçants qui ne tiennent pas leurs livres en chiffres arabes et en quoc-nyu, drôle d'alphabet presque latin inventé par les jésuites. Cependant les lettrés de chinois demeurent nombreux et vénérés... Confondant le monde de l'action et celui du rêve, ces braves disciples de Lao-Tseu ont beau jeu de comparer la pratique de la domination impérialiste aux principes de la philosophie chinoise (ou de la philosophie tout court), d'élever des poèmes « à la Chine immortelle mère de notre civilisation extrême-orientale » et de rappeler avec tristesse de vieux proverbes chinois comme celui que j'ai mis en exergue de ce chapitre et qui exprime de façon touchante le « sublime principe de la fraternité universelle. » Tout naturellement ils donnent ainsi aux élans de révolte des paysans exploités une base idéologique de fraternité sino-annamite.

Et il n'y a pas que les paysans ! Depuis l'arrivée de l'impérialisme, tous les jeunes Annamites qui se sentaient refuser chez eux la culture dont ils avaient soif n'ont eu qu'une idée : passer clandestinement la frontière, parcourir le monde jaune, aller s'étonner de l'impérialisme naissant du Japon et s'instruire en Chine non seulement des humanités traditionnelles mais des aspirations révolutionnaires de cet immense pays. Aujourd'hui encore, les révolutionnaires annamites qui veulent sauver leur tête n'ont qu'une ressource, gagner l'un des deux Quangs ou le Yunnan. Ils savent qu'on les y recevra comme des frères malheureux.

Ainsi, le Viêt-Nam est ethniquement, historiquement et idéologiquement une portion de la Chine. Il en est une aussi politiquement, c'est tout naturel. Et les événements qui ont épouvanté les bourgeois en février, mars, avril et mai 1930 ne sont pas seulement le prélude de la libération nationale de l'Annam et de l'expulsion des impérialistes français, mais aussi une portion de la révolution chinoise. Ils en ont d'ailleurs toute la complexité par le mélange des deux luttes anti-impérialiste et sociale.

LA « PAIX FRANÇAISE »

Je voudrais pouvoir vous raconter de belles histoires.

Vous dire comment le roi « très chrétien » Louis XVIII ayant envoyé à l'empereur Minh-Mang, « son très cher et bon ami », un ambassadeur chargé de conclure, comme toujours, un « traité de commerce », l'empereur chargea son « Commandeur des Eléphants de guerre et administrateur de la Marine marchande » d'éconduire poliment le délégué indésirable (1).

(1) « Les frontières de notre royaume, répondit le spirituel cornac, sont situées aux extrémités du Midi, et celles du vôtre sont aux extrémités de l'Occident. Les limites des deux Etats sont séparées par plusieurs mers et par une distance de plusieurs milliers de lieues. Les gens de notre pays peuvent rarement arriver jusqu'au vôtre.

« ... En réfléchissant à cette affaire, tout ce qui tient

Vous dire aussi comment, aux environs de l'année 70, l'impérialisme ayant fait son apparition dans le monde, nos bourgeois remplacèrent par des bateaux de guerre leurs lettres hypocrites au « très haut, très puissant et très magnanime prince »... Et par quelle suite de violences, de fourberies, quelle constante mauvaise foi, ils arrivèrent, au bout de quatorze ans, à se faire reconnaître des « droits » de souveraineté, tempérés seulement d'hypocrisie, sur la totalité de l'immense pays.

Cette histoire de la pénétration impérialiste qui présenterait tant d'analogies avec celle de la conquête algérienne, le prolétariat n'aura sûrement pas l'occasion de l'écrire pour la célébration bourgeoise d'un centenaire de conquête ! Mais malgré la valeur de cet argument, je doute que Monatte me permette de la passer dans une relation des événements de Février 1930. Passons donc outre, et pour les braves gens qui, en Février dernier, s'étonnèrent de cette « explosion subite de nationalisme », passons une courte revue de la « paix française » dont tout Français qui a jamais été à l'école sait qu'elle n'a jamais cessé de régner depuis « notre » arrivée, qu'elle est même le principal des multiples bienfaits dont « nous » avons comblé les indigènes.

La « paix française », vous vous en doutez, est un peu dans le genre de la démocratie pacifiste qui se trouve être le régime le plus sanglant qui ait jamais sévi sur la pauvre humanité.

En 1884, le traité Patenôtre dûment signé de l'empereur d'Annam donne le pays aux Français. Il ne leur reste plus qu'à... l'aller prendre aux Annamites et aux Chinois.

Car, ne l'oublions pas, l'empereur de Chine est suzerain de celui d'Annam et n'a pas été consulté. Il tente naturellement de défendre le pays qu'abandonne son vassal. Et c'est la guerre de la France contre la Chine. On se bat des deux côtés de la frontière (« campagne du Tonkin », « expédition de Chine ») et sur mer l'amiral Courbet prouve la gloire de la Marine française et la supériorité de notre culture en faisant éclater sur les flancs en bois des jonques chinoises les premières torpilles qu'a produites la Civilisation.

En 86, la Chine s'avoue vaincue.

Reste à prendre l'Annam aux Annamites.

Dans le Moyen-Annam, « le parti hostile à l'établissement des Français, formé surtout de lettrés et d'anciens mandarins » (1) se groupe derrière le symbole du petit roi Namghi âgé de douze ans. La lutte dure jusqu'au 1^{er} novembre 1888, jour où le petit roi est fait prisonnier (2). Mais l'insurrection reprendra en 1893 et il ne faudra pas moins de deux ans aux militaires pour en venir à bout.

Dans l'Annam du Sud, le « mouvement insurrectionnel » fut également « provoqué par les lettrés ». Il ne fut réprimé qu'en 1887.

Quant à la partie du Viêt-Nam que nous appelons aujourd'hui le Tonkin, la guerre contre les lettrés, les anciens mandarins et les « pirates » y fut plus longue que partout ailleurs. Et au moins aussi terrible : « Paul Bert n'hésitait pas à recourir aux mesures les plus énergiques quand elles étaient nécessaires... Tout un système de punitions et de récom-

au commerce et à la vente des produits est soumis, chez nous, à des règles déterminées. Tous les marchands qui viennent de divers royaumes ont soin de s'y conformer. Si les gens de votre pays désirent venir commercer dans notre royaume, ils se conformeront à ces règlements, comme cela est raisonnable. »

(1) Voir *Leçons d'Histoire d'Annam*, par Duang Quang Ham, « ouvrage adopté par la Commission des manuels scolaires pour les écoles françaises ».

(2) On l'exila ensuite à Alger où il est encore.

penses fut institué à l'égard des collectivités responsables : indemnités aux villages qui s'étaient défendus, aux villageois pillés, aux blessés; amendes au contraire aux villages complices dont les plus compromis étaient rasés, leurs terres distribuées aux communes voisines » (1). Le « sadisme répressif » de Robin n'a donc rien inventé!

Il fallut quatorze années de ce régime (2). C'est à partir de 1896 en effet que les manuels scolaires font commencer l'ère de la véritable paix française.

... Mais en 1898, à la suite de l'établissement des trois monopoles (sel, alcool et opium), toutes les provinces du Tonkin se soulèvent en même temps. Les paysans armés de bâtons et de quelques armes blanches attaquent la nuit les résidences des mandarins et des administrateurs. Ils sont naturellement repoussés et « pendant plusieurs mois des dizaines de têtes d'Annamites tombent journellement dans différentes provinces. Dans la province de Thui-Binh

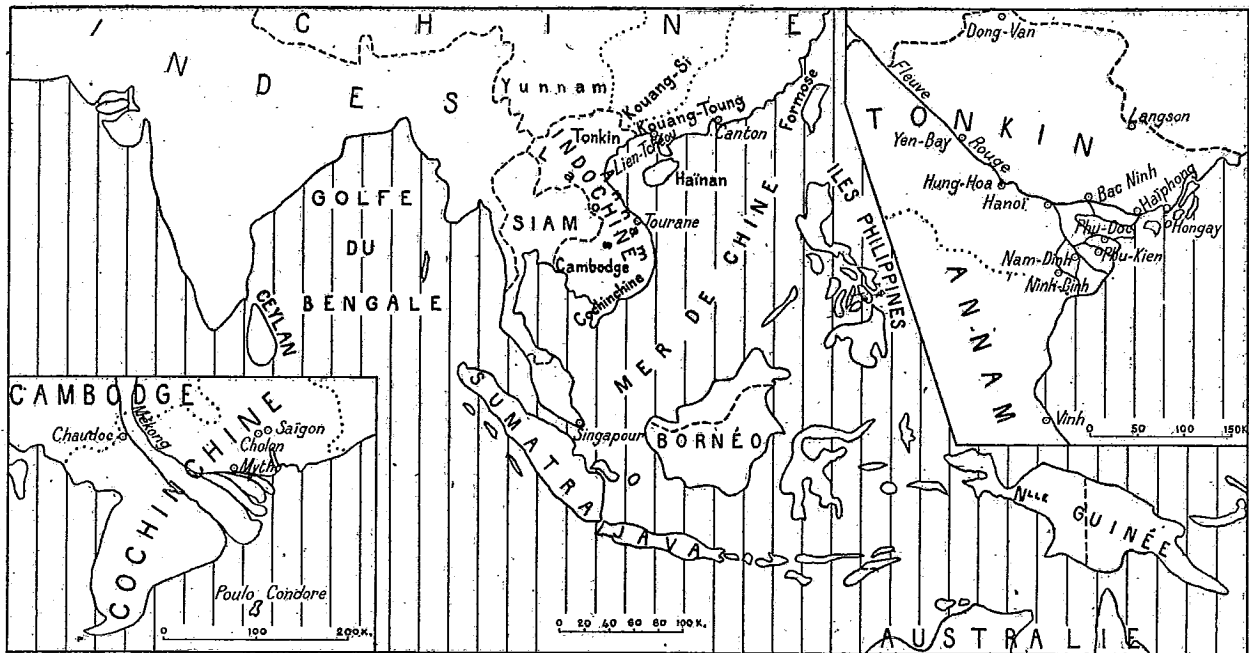
rale, pas un seul terroriste ne lance une seule bombe de protestation contre le recrutement des coolies levés de force pour la construction du chemin de fer du Yunnan. La Compagnie des Batignolles — celle-là même des 20.000 cadavres du Congo Océan — envoie 200.000 Annamites peiner et crever sur des chantiers si malsains que pas un seul Chinois n'accepte d'y venir...

Soudain retentit une nouvelle étonnante : les Japonais sont victorieux des Russes. Les blancs s'enfuient défaits et pantelants devant les jaunes. Haut les cœurs! L'agitation reprend.

Elle éclate en 1908.

Trois catégories de faits en même temps :

a) *Mouvement intellectuel et politique.* — Phan Boi Chan et Phan Chan Trinh qui sont allés clandestinement en Chine et en sont revenus de la même manière après avoir pris contact avec les forces révolutionnaires démocratiques de l'immense empire, diri-



Carte de l'Indochine

on en a vu exécuter une trentaine dans la même journée (3) ».

Puis ce sont les mornes années d'après la défaite. La paix française, le souvenir des procédés à la Paul Bert règnent si bien que, malgré l'indignation géné-

gent le « mouvement des cheveux coupés ». Phan Chan Trinh ose écrire aux Français : « Vous venez ici remplacer nos vieilles institutions et sous le nom des institutions que nous respectons, qu'est-ce que vous mettez? Comme mandarins vous mettez vos anciens boys, vos anciens interprètes, et vous nous obligez à respecter ce pour quoi nous n'avons que du mépris. » Ces paroles ne tardent pas à le transformer en condamné à mort.

b) *Mouvement paysan.* — Des « nha-qué » (paysans) faméliques cernent dans sa résidence l'administrateur chef de la province de Quang-Nam.

c) *Complot militaire.* — C'est la retentissante histoire de la tentative d'empoisonnement de la garnison française d'Hanoi par trois tirailleurs annamites. L'impérialisme riposte par l'établissement de la « Commission criminelle », assemblée de fonctionnaires fort justement qualifiée qui se substitue à la justice pour connaître des crimes et délits politi-

(1) *Leçons d'Histoire d'Annam.*

(2) Cette suite de violences ne fut d'ailleurs pas sans utilité pour le capitalisme : elle servit grandement par de multiples expropriations foncières l'accumulation primitive. Voici comment on procédait. On avait découvert un vieux texte des vieux empereurs par lequel les terrains non cultivés ou abandonnés devaient être considérés comme domaniaux. Forçant ce texte et jouant sur le mot « abandon », on expropriait les paysans qu'on avait préalablement, par la terreur guerrière, forcés à s'enfuir. Leurs terres « abandonnées » étaient déclarées domaniales. Voir « Régime de la Propriété Foncière en Indochine », par Bourdillon. Rapport présenté au ministre des Colonies (1915).

(3) Phan Van Truong : *Une histoire de conspirateurs annamites à Paris.*

ques (1). Neuf condamnations à mort. « Les condamnés furent décapités à coups de sabre avec une solennité extraordinaire. Pour donner à leur peine toute l'atrocité qu'elle comportait, le gouvernement fit amener de force leurs femmes et leurs enfants sur le champ de supplice pour les faire assister à l'exécution (2). »

Pour quelques années noyée dans les décapitations, l'agitation n'est plus que latente et seuls quelques lettrés sont touchés par les « Poèmes écrits de l'étranger avec du sang » que Phan Boi Chan envoya du Siam et que l'on se passe sous le manteau.

En 1913, on découvre des bombes en Cochinchine et celle d'Hanoï tue deux officiers français qui se trouvaient (loin de moi l'idée de le leur reprocher!) à la terrasse d'un café. Réouverture de la liste des suspects. Commission criminelle. Quatorze condamnations à mort. Innombrables années de baigne et de déportation.

A partir de l'année suivante, la paix française se caractérise comme chacun sait par la conduite vigoureuse de la guerre du Droit. Des milliers d'Annamites sont décrétés volontaires pour la défense de leurs protecteurs : 40.000 cadavres... Cependant l'empereur Duy Tan, le protégé de la France lui-même, rompant les chaînes d'or de son esclavage, se laisse convaincre d'avoir conçu un vaste projet de soulèvement. Il est immédiatement envoyé à la Réunion, troisième empereur déporté en un quart de siècle. Et « toute l'Indochine est mise en état de siège et la Cour martiale qui ne chôme pas envoie Dieu sait combien d'Annamites au poteau d'exécution et au baigne... Le peuple sans armes, qu'il fût loyaliste ou non, était bien forcé de se tenir tranquille devant les mitrailleuses du gouvernement protecteur; cependant on sait qu'une petite armée de patriotes annamites réfugiés à l'étranger est venue avec des fusils et quelques petits canons attaquer des postes et des provinces entières du Haut-Tonkin (3) ».

Je ne sais pas quel traitement fut réservé à ceux de ces patriotes qui tombèrent entre « nos » mains; mais quel Saïgonnais ne se souvient pas de l'exécution des rebelles de l'année suivante, dangereux ennemis qui « nous » avaient attaqués avec des branches d'arbre et des bambous? Un beau jour, l'hiver de 1915, 43 condamnés de la veille, à qui on n'a même pas accordé l'élémentaire droit de se pourvoir, sont amenés solennellement sur le champ de course. Toute la population conviée en réjouissance est là, toilettes claires et autos brillantes. Par fournées de huit, quarante comparses sont d'abord foudroyés, puis les trois « meneurs » et, joyeuse, la foule blanche défile devant le tas des cadavres qui semblent flamber parce que les habits ont pris feu à cause de la proximité des coups de grâce. Beau travail. Mais... ce qui avait été jugé excellent et salutaire pour les rétines saïgonnaises ne fut pas estimé présentable à la conscience universelle et, dès le lendemain, comme la censure veillait au télégraphe, la police saisissait toutes les photos qui avaient pu être prises de ce spectacle réconfortant...

(1) Piétri, le ministre sanglant, rappelait, il y a peu de mois que « ce n'est pas la première fois », depuis l'avènement de la paix française, que la Commission criminelle a rempli sa macabre fonction. « Elle a déjà siégé en 1908 où elle a prononcé neuf condamnations capitales, en 1913 où elle en a prononcé quatorze, en 1917 où il a fallu une véritable expédition militaire pour venir à bout des rebelles et où dix-neuf condamnations à mort furent encore prononcées, en 1922 où il en fut encore prononcé douze... ».

(2) Phan Van Truong, *loc. cit.*

(3) Phan Van Truong, *loc. cit.*

En 1917, nous dit Piétri, une « véritable expédition militaire » fut nécessaire pour « venir à bout des rebelles ». La belle année! Révolution russe, mutineries de Champagne, insurrection constaninoise, soulèvement néo-calédonien, troubles du Pacifique, complot de Madagascar, le prolétariat attaque partout, c'est le début de cette révolution mondiale manquée, justement nommée Révolution de 1917, qui finira en novembre 1923, avec l'entrée de la Reichswehr en Saxe.

En 1919, première apparition du drapeau rouge dans des rues de Saïgon à l'occasion d'une grève de marins.

En 1922, douze nouvelles têtes.

En 1924, bombe de Canton contre le consul de France et le gouverneur général Meilin. Phan Boi Chan est condamné à mort.

En 1925, meetings et manifestations de rue à Saïgon.

L'année suivante, 30.000 manifestants acclament sur les quais les arrivées de Bui Quang Chien, actuel chef du parti constitutionnaliste, et de Phan Chan Trinh, ex-condamné à mort et libéré de la prison du Cherche-Midi, qui revient mourir en son pays natal. Le 24 mars, pour ses obsèques, manifestation formidable : « Vive la Révolution annamite! » clament les banderoles des étudiants du *Jeune Annam*... Derrière Nguyen An Ninh 10.000 manifestants se retrouvent dans la rue et Nguyen An Ninh ayant été arrêté, de nombreuses grèves éclatent, protestatives ou synchroniques. « A partir de ce moment l'Indochine était perdue » ! écrit tristement la *Dépêche Indochinoise* du 16 mai 1930...

1929. — CE QUI S'EST PASSE

Mais à la suite de cette série d'indéniables manifestations de la paix française, il importe de faire une étude particulière de l'année 1929.

De l'exécution du marchand d'esclaves Bazin, le dernier jour de l'année Trinh (2 Février 29) aux grèves des milliers d'esclaves des plantations Michelin au début de Février 30, l'année 1929, ou plutôt l'année Ky-Ty annamite, apparaît en effet comme fertile en manifestations de la lutte de classes.

Les déroulements de l'agitation révolutionnaire et de la réaction impérialiste s'y poursuivent avec une telle accélération que l'histoire de ces treize lunaisons constitue la préface naturelle de l'insurrection de Février dernier. Pour parler plus simplement, c'est au cours de cette année 1929 que le développement de la situation révolutionnaire générale, et surtout les coups d'une répression féroce et préventive mirent les révolutionnaires devant le dilemme de devoir: ou disparaître honteusement, ou passer à l'action, même prématurée.

Une étude vraiment objective de cette année 1929 devrait porter sur les manifestations de la lutte de classes non pas dans le seul Viêt-Nam mais des deux côtés de la frontière Nord de ce malheureux pays... Mais pour ce qui concerne les deux Kouangs et le Yunnan mes renseignements sont bien incomplets, et je risquerais de dire vraiment trop de bêtises. Je bornerai donc cette étude au seul domaine de M. Pasquier, réservant à l'étude de 1930 la démonstration du parallélisme et même de l'unité des révolutions sud-chinoise et nord-annamite.

Grosso modo, dans ce Viêt-Nam de 1929, les manifestations de la lutte de classes — que les bourgeois attribuent naturellement et systématiquement au « communisme » (que d'honneur pour Staline!) — peuvent se classer en deux catégories de faits : la lutte ouvrière élémentaire et anonyme, d'une part; la lutte organisée par des partis, d'autre part.

Lutte ouvrière

1° *Grèves.* — Jusqu'en 1929 on n'avait guère connu de grèves que dans le sud du pays, dans cette région que nous appelons la Cochinchine, où il existe un prolétariat annamite se rapprochant beaucoup des prolétariats européens. Assistez à la sortie d'une usine près de Saïgon. Voyez ces ouvriers en bleus propres enfourcher leur bicyclette pour rentrer chez eux. N'étaient la couleur de la peau et le casque colonial au lieu de la casquette, on les prendrait pour des camarades du quai de Javel.

Tout naturellement ces camarades connaissent comme nous, et depuis longtemps, la valeur de la solidarité ouvrière et la puissance de la grève.

Mais il n'en était pas de même dans le reste du pays et en particulier dans cette région que nous avons appelée le Tonkin. Or, en 1929, dans les centres industriels tonkinois : Haïphong, Hongay, Nam-Dinh, Hanoï, « les ouvriers manifestent nettement le souci de ne plus jamais présenter de revendications individuelles » (1). « Les ouvriers spécialisés, électriciens, ajusteurs, tourneurs et d'autres qui, pour n'avoir pas de métier appris n'en sentent pas moins la nécessité de revendications communes sont les inspirateurs de ce mouvement » (1) et « les grèves deviennent de plus en plus fréquentes » (1). Malgré les interventions policières, ces grèves sont d'ailleurs très souvent victorieuses. Elles sont motivées la plupart du temps par l'insuffisance des salaires (le salaire moyen est de 0 piastre 30, soit 3 fr. par jour!) (2), parfois aussi par l'inhumanité des conditions de travail et les « maladresses du personnel européen » (1).

La plupart du temps ces mouvements sont spontanés, dus à la seule volonté de vivre des exploités et à l'immanence de la lutte de classes en production capitaliste.

Mais il n'est pas douteux que parfois ils soient dus à l'action de *Sociétés ouvrières*... Dans ce pays de terreur il n'existe pas, naturellement, de syndicats mais, comme au début du capitalisme en Europe, les travailleurs ont su former des *Sociétés ouvrières secrètes* qui, faisant abstraction de toute politique, se donnent pour but de défendre les ouvriers d'une entreprise ou d'une corporation.

Naturellement, comme en Europe, les partis politiques cherchent à avoir ces sociétés avec eux.

Naturellement aussi, les bourgeois crient à la politique et au complot chaque fois qu'une de ces sociétés manifeste, avec quelque énergie, son activité... Telle cette société dite l'« *Éternel Printemps* », fondée à Tourane il y a deux ans qui groupait les boys et les cuisiniers et pratiquait un boycottage en règle de certains patrons européens.

Naturellement enfin, les bourgeois, tout en tremblant devant leurs coffres-forts, crient à l'inefficacité de toutes ces grèves et actions syndicales. Tels ces richards de la Société Textile de Nam-Dinh qui firent imprimer que la grève inutile avait éclaté... juste au moment où la direction allait augmenter les salaires!

2° *Lutte des travailleurs engagés par contrat.* — Pendant que les *ouvriers* luttent, que font les parias, les « engagés », les travailleurs par contrat, les esclaves que les « recruteurs » du Tonkin envoient crever de fièvre sous le ciel écrasant de Cochinchine, sur les terres rouges et toujours tièdes de Michelin-Catholique et de tant de sociétés plus boursicotières que productrices?

(1) *Dépêche Indochinoise*, 25 avril.

(2) Et le bol de riz dans les restaurants populaires vaut actuellement 0 piastre 20!

Se laissent-ils exterminer sans rien dire?
Non!

Mais leur situation est bien spéciale, et leur lutte épouvantablement difficile.

Comme chacun sait, ces malheureux ne sont pas des hommes, pas même des travailleurs, mais des « coolies ». Il n'est pas de syllabe que l'Européen qui débarque en Extrême-Orient apprenne plus vite à prononcer que ces deux-là! (1)

Il serait inexact de dire qu'elles représentent pour lui une caste, si méprisée soit-elle, ou même une force de travail élémentaire... (car enfin « chute d'eau » par exemple ça a du prestige; il est glorieux de savoir qu'une telle chose est captable et utilisable!... Mais les « coolies », ces espèces de fourmis si naturellement travailleuses, quel mérite à les utiliser?) Elles ne sont au meilleur cas, quand on ne les proclame pas nuisibles et méchantes, que « pas intéressantes »... c'est l'épithète qui conclut obligatoirement toutes les conversations bourgeoises dites posées et raisonnables. (Comme si une contradiction insupportable ne jaillissait pas de l'accouplement de ces trois adjectifs!)

Ces « coolies » donc, ces grains de sable, ces bâtisseurs de pyramides, ces atomes qui ont construit toutes « nos » routes et « nos » quais et les innombrables digues des innombrables rizières en en portant toute la terre sur leurs épaules, aux deux extrémités d'un bambou, ont été, mâles et femelles, « librement » décrets par le recruteur « engagés » pour trois ou cinq ans et livrés à Michelin ou à une quelconque des sociétés caoutchoutières parisiennes.

Le gouverneur général Pasquier — ou Varenne — a de son sceau ratifié cette *vente* « volontaire ».

L'engagé devra accomplir tout travail que l'engagiste jugera bon de lui imposer. S'il déplaît de quelque façon à l'engagiste, il sera puni par lui d'amendes (2) (retenues de salaires) ou de prison dans des locaux du service de la main-d'œuvre; parfois aussi de prolongation d'engagement.

Et en dehors de ces punitions officielles, je vous laisse deviner ce que peut être le sort de ces malheureux, ignorants, transportés par force à des milliers de kilomètres de chez eux, sous un climat épouvantable et dont ils n'ont absolument pas l'habitude, livrés à des sous-ordres souvent malades et affolés, pour le compte de financiers volontairement aveugles et féroces comme tous les bourgeois.

J'ai vu de mes yeux — je l'avoue à ma honte puis-

(1) Il apprend ensuite à dire « bèp » qui veut dire cuisinier, et « maoulen » qui fait courir plus vite le tireur de pousse-pousse; puis, quelques insultes, et c'est, mon Dieu, suffisant... Quant au mot *coolie* qu'il prend pour un nom générique, c'est une expression chinoise qui signifie *dur travail*.

« La gent malfaisante qui vit aux dépens des commerçants en feignant de les servir », telle est la définition que l'*Avenir du Tonkin* du 11 avril donne des *coolies* que les commerçants ont la bonté d'employer... D'ailleurs pour ce journal très chrétien, tous les Annamites sont des voleurs. Témoin cet entrefilet suggestif du 3 avril : « *Les frusques du Bèp* » : Le cuisinier Hoam Kin Kang a porté plainte contre inconnu. On lui a cambriolé sa chambre et enlevé ses effets et objets valant 140 piastres. Il va lui falloir se remeubler à nouveau, acheter d'autres frusques, etc... *Ce que l'anse du panier va charlestonner!* »

(2) Dans la deuxième quinzaine de février 1930, dans une plantation du Cambodge, amende générale : chaque coolie doit verser une piastre, le tiers de ce que, déduction faite des avances en numéraire ou en nourriture, il lui restait à toucher pour la quinzaine. Motif : les engagés n'avaient pas de chapeaux réglementaires. Conclusion du rapport de M. Delamarre, inspecteur du travail : « Dans ce cas, les équipes n'ont devant elles que trois solutions : la fuite, la rébellion ou l'effondrement dans les maladies de carence. »

que je n'ai pas fait un scandale sur place — j'ai vu de mes yeux un Français, un homme de trente ans, un intellectuel qui battait comme on ne bat pas un bourricot une toute jeune femme annamite, l'une de ses engagées, qu'il avait trouvée à quelques cents mètres de chez lui, près d'une maison où elle était sans doute allée voir quelque amant. « Ah! salope! Tu veux te sauver!! A la boîte! A la boîte! Allez, monte dans l'auto!! » Et tandis que les coups les plus ignobles s'abattaient sur les joues, le dos, le ventre et le derrière de la malheureuse jeune femme, il concluait : « Je te ferai voir ce que c'est qu'un blanc! » (1)... J'ai vu encore une centaine de coolies blafards, déguenillés, couverts d'ulcères, que l'on envoyait par eau d'une plantation à une autre. Comme le trajet ne devait en principe durer qu'une dizaine d'heures, ils étaient embarqués avec des billets ne comportant pas de nourriture. Or, la traversée commença par durer dix-huit heures. A l'aube du lendemain, comme le navire venait de mouiller devant leur nouvelle exploitation, ils se mirent à attendre que l'on vienne prendre livraison d'eux. Mais... leur contrat stipulait qu'ils devaient être nourris par l'engagiste! Alors l'engagiste qui n'avait pas un besoin immédiat de nouveaux bras dans la nouvelle exploitation, estima très avantageux de gagner d'un seul coup cent journées de nourriture. *Il ne vint chercher sa marchandise que le soir!* Toute la journée, les pauvres hères, à jeun depuis plus de 24 heures, errèrent sur le pont, en plein soleil, ne sachant comment faire. Ceux qui avaient un peu d'argent purent se procurer quelque peu de riz ou de nouilles par l'intermédiaire des marins. Mais les autres! Hâves, essayant de jouer aux cartes ou simplement blottis dans un coin, ils se résignèrent à voir augmenter d'un degré leur état de dénutrition chronique... Parmi ces derniers, une jeune femme qui s'obstine à mettre dans la bouche d'un bébé qui pleure de faim le bout d'un sein presque tari... Et 33° à l'ombre, 100 à l'hygromètre.

Les « engagements », les « contrats » qui font de ces milliers d'hommes les esclaves de quelques exploiters sont naturellement illégaux. Sans tenir compte même de la contrainte physique morale ou économique qui est à la base de leur conclusion! Ils sont illégaux par eux-mêmes, parce que contraires à l'esprit de tout le droit des pays occidentaux, depuis les Temps Modernes. S'il est vrai en effet que « *les clauses du contrat sont la loi des parties* », il n'est pas moins vrai que les clauses d'un contrat ne sont valables que tant qu'elles ne contreviennent pas à la Loi. Je ne puis par exemple m'engager par contrat à livrer ma femme, tant de fois par semaine, à la lubricité d'un tiers. Et si je passe un pareil acte et que le commissaire de police du quartier le vient ratifier, il commet au moins une forfaiture. C'est le crime que commet chaque jour M. Pasquier en ratifiant des « contrats » qui sont des attentats manifestes à la liberté individuelle, au principe de *l'habeas corpus*. M. Pasquier n'a, en particulier aucunement le droit de ratifier la clause qui dit que l'engagé en fuite sera en «*sonné*». Sur toute l'étendue du territoire français, les rapports entre employés et employeurs sont basés sur le principe de la liberté du travail, et tout employé est libre quand cela lui plaît de quitter son patron après un préavis variable et fixé par des usages de la profession. Telle est la Loi. Et toute disposition contraire est criminelle, particulièrement l'intervention de l'appareil répressif de l'Etat pour

contraindre un employé à rester au service d'un patron (1). Les millions d'esclaves de l'empire tropical français sont des esclaves illégaux.

Mais à quoi me sert de ratiociner? Les engagés de Michelin ont droit à un salaire de 0 piastre 40 (les femmes 0 p. 30) par *jour de travail*. Sur ce salaire, quand il n'a pas été ramené à zéro par les amendes ou simplement par le chômage dû au mauvais temps, l'engagé doit se nourrir et partiellement se vêtir. La journée est de *neuf heures de travail effectif*. A Phu-Rieng par exemple les coolies devaient aller travailler à plus de quatre kilomètres des huttes où on les loge. Ils avaient ainsi quatre heures de trajet par jour, soit une journée de treize heures de travail (sans compter le travail nécessaire à la préparation des aliments et à l'entretien des locaux). De plus, ce trajet de quatre kilomètres était un supplice : il consistait à parcourir pieds nus une plaine de bambous récemment coupés, véritable réseau de piques acérées ou tranchantes dressées à quelques centimètres du sol...

... Il y a quelques années, ces exploités ne connaissaient guère qu'une forme de lutte, ou plutôt qu'un moyen d'échapper à leurs souffrances : la désertion. Puis on vit apparaître des actions moins élémentaires. Par exemple, en 28, il y eut révolte sur place et même exécution d'un surveillant français (Monteil). Maintenant les actions sont plus coordonnées. Ainsi le 2 février 1930, à l'occasion de l'enterrement d'un camarade mort de fièvre et de mauvais traitements, trois « villages », douze cents coolies, se réunirent, cessèrent le travail et envoyèrent à la direction des délégués avec les revendications suivantes : renvoi des contremaîtres sanguinaires, journée de huit heures, augmentation des salaires, transport sur le lieu de travail par camions automobiles.

La police et la garde indigène intervinrent, naturellement. Les gardes furent désarmés par les grévistes; quant à la police, elle arrêta tout ce qu'elle put de « meneurs » : une centaine! (2) Mais le geste demeure symptomatique. Malgré le régime d'esclavage la *lutte de classes*, sous des formes qui se rapprochent énormément de celles des prolétariats européens et avec des revendications identiques, a fait son apparition dans les fiefs des grands négriers. C'est la fin prochaine assurée de leur ignoble exploitation.

(1) La loi ne permet à l'Etat d'intervenir que pour deux catégories de patrons : l'Etat lui-même (service militaire) et les armateurs de navires de la marine marchande (en cas de rupture de contrat par le marin en cours de voyage et hors de France). Mais on chercherait en vain dans tous les codes un paragraphe qui permette ou défende à d'autres patrons de faire emprisonner leurs employés défaillants.

La loi du 27 décembre 1890 qui traite du « contrat de travail », dit en son article 23 : « La résiliation du contrat par un seul des contractants peut donner lieu à des dommages et intérêts. » Et MM. Foignet et Dupont qui commentent cette loi en leur ouvrage « *Législation Industrielle* », précisent (p. 158) : « Les dispositions de la loi de 1890 concernant les dommages-intérêts en cas de congé abusif sont donc d'ordre public. On ne saurait y déroger par convention préalable. La convention serait sans effet. » Par conséquent, on ne peut substituer la prison aux dommages et intérêts, même en cas d'insolvabilité du salarié, la contrainte par corps étant supprimée pour les particuliers. D'ailleurs la loi de 1890 envisage surtout les dommages-intérêts donnés par les patrons aux ouvriers.

(1) Je suis naturellement prêt à donner, quand on me les demandera, les renseignements les plus circonstanciés sur la matière de ces incidents dont je n'indique ici que la forme.

(2) Parmi ceux-ci, deux coolies qui avaient répondu affirmativement à la question s'ils voulaient être rapatriés! Cette répression eut son épilogue en avril : 10 condamnations variant entre cinq ans et six mois de prison!

Lutte partisane

L'étude des partis va nous mettre en présence d'un nouvel élément social. Il ne va plus s'agir de prolétaires ou d'esclaves anonymes innombrables mais de jeunes gens cultivés exerçant ou ayant exercé les professions d'instituteurs, d'employés de commerce, d'étudiants, d'infirmiers, de médecins, de sous-officiers, de présidents de village. C'est en somme la partie intellectuelle du prolétariat annamite. Contrairement à ce qu'on pourrait attendre, on ne trouve pas un seul Européen parmi les milliers de ces militants arrêtés les mois derniers.

Abstraction faite du « Parti Constitutionnaliste » dont plusieurs membres semblent favorables à la révolution, mais qui est un parti légal et officiellement réformiste, les partis révolutionnaires annamites sont au nombre de deux : le parti communiste et le parti nationaliste.

Je ne sais pas si le parti communiste fait partie de l'I. C. Il semblerait que non et qu'il soit seulement en instance d'admission. Son Comité central se trouverait à Canton et serait dirigé par le camarade Nguyen Ai Quac, bon camarade que vous avez peut-être connu à Paris au temps de l'Union Intercoloniale. Comme le mouvement communiste tout entier, le parti du Viêt-Nam comprend en réalité deux organisations parallèles : celle des adultes et celle des jeunes. Le parti des adultes s'appelle le *Con-San-Dang* et celui des jeunes le *Viêt-Nam Thanh-Niên Cach-minh Dang Tri Noi* (1). L'une et l'autre organisation n'ont encore manifesté leur existence que par les condamnations monstrueuses qui se sont abattues sur leurs membres en de multiples procès, par de la propagande théorique (tracts) et de l'agitation « auprès des masses » (banderoles avec inscriptions revendicatives, pose clandestine de drapeaux rouges).

Quant au parti nationaliste c'est le *Viêt-Nam-Quoc-Dan-Dang* (1).

En son congrès du 1^{er} janvier 1929, il avait adopté le Tam-Dân-Chu-Nghien, c'est-à-dire les trois principes nationalistes et révolutionnaires de Sun-Yat-Sen : révolution, démocratie économique par nationalisation des grandes entreprises, solidarité avec tous les peuples opprimés.

« *Devant les monts et les fleuves d'Annam, devant mes camarades ici présents, moi admis dans le Parti je jure d'obéir ponctuellement aux ordres du Parti, de garder un secret absolu sur toutes ses affaires, de lui sacrifier mes biens, ma situation et ma vie et de subir la peine de mort si je me parjure* ». Ce serment qui sanctionnait l'admission au Parti n'était pas vaine rhétorique ! Parmi les membres les plus marquants de ce Congrès de 29, Nguyen Khac Nhu après avoir été condamné en juillet à vingt ans de détention par contumace, devait être tué en février 1930 dans les combats de Hung-Hoa et Nguyen Thai Hoc, Pho Duc Chinh, eux aussi chargés d'années de bagne devaient, avec dix-sept autres camarades, connaître le supplice plus horrible d'être envoyés à l'échafaud avec la permission du prolétariat français... Quant aux mouchards, plus d'un connut, au

(1) Au moins pour cette dernière organisation, il semble bien qu'elle n'ait pas de rapports avec Moscou. Annamite avant tout, filiale historique du Viet-Nam-Quoc-Dan-Dang, elle est seulement de tendances communistes, chose explicable si l'on tient compte de la réclame formidable faite au « communisme » par toute la presse légale.

(2) Je ne suis pas très fort en langues orientales. Cependant, il est facile de voir que Quoc-Dan-Dang est le même mot que Kuo-Min-Tang (Parti du peuple), en sorte que le Viet-Nam-Quoc-Dan-Dang est tout simplement le « Kuo-Min-Tang » annamite.

cours de cette année 1929, par une balle lui traversant les poumons, la valeur du serment nationaliste.

Comme tout grand parti le V.N.Q.D.D. comprenait divers services : propagande, service de l'armée (qui semble avoir donné des résultats remarquables ; on parle couramment aujourd'hui de la *décomposition* de l'armée indigène), service des exécutions dit aussi service des Am-Sat et parfois « Phalange des Brave-la-Mort » (il a rempli d'une trouille intense le cœur des bourgeois) service des affaires étrangères et enfin service économique chargé « d'organiser les établissements de rapport du Parti : hôtels, infirmiers, librairies, etc... » Cette idée d'un parti révolutionnaire voulant organiser la production dès avant la révolution et prétendant vivre par ses « établissements de rapport » me paraît assez curieuse. Surtout quand il s'agit d'un parti condamné à une clandestinité absolue ! En fait, le Parti semble n'avoir jamais possédé qu'un hôtel dont la gestion a d'ailleurs été fort mauvaise.

Le programme d'action développé par Nguyen Thai Hoc au Congrès de janvier considérait que la révolution se compose de trois périodes :

Période de destruction (mise à la porte des Français),

Période de reconstruction (par nationalisation de l'économie),

Période normale.

La période de destruction se subdivisait elle-même en trois stades :

a) organisation occulte du parti,

b) suivant l'état d'avancement de l'organisation manifestations diverses, grèves, etc...

c) période destructive proprement dite. Elle met en jeu les forces précédemment organisées et ne doit prendre fin qu'avec le triomphe de la Révolution.

Ne trouvez-vous pas à cette schématisation analytique une allure quelque peu zinovéviste ou boukharinienne ? Moi, elle me frappe beaucoup. C'est que l'étudiant Nguyen Thai Hoc est allé à Canton ; il a étudié la tactique au « collège révolutionnaire » de cette ville où l'on n'a malheureusement pas perdu le souvenir du verbiage magistral du catastrophique Boukharine.

Si bien divisé qu'il fût, le programme d'action du camarade Nguyen Thai Hoc avait le défaut d'oublier qu'il ne s'agissait pas de se battre contre une muraille inerte, de ne pas tenir compte des réactions probables de l'adversaire. Ça arrive souvent d'ailleurs aux grands chefs militaires. Toujours est-il que fort peu de temps après ce Congrès de 1929 le gouvernement montait la grande affaire du « complot nationaliste ». Par centaines, militants et sympathisants étaient arrêtés. Soixante-quinze étaient condamnés à des centaines d'années de prison par la Commission criminelle, des dizaines d'autres étaient envoyés au bagne par les tribunaux mandarins ou les cours criminelles. Il ne pouvait plus être question d'éducation et de propagande ! Force était au V.N.Q.D.D. ou de se laisser dominer par les événements en attendant la possibilité d'une hypothétique reprise ou d'agir sans tarder, aux risques d'un échec, pour affirmer l'utilité de la révolution et de l'action directe.

Nguyen Thai Hoc, Nguyen Khac Nhu et Pho Duc Chinh prirent naturellement le second parti. On sait le bilan de leur action : trois compagnies de tirailleurs sur quatre composant la garnison de Yen-Bay passant du côté du Viêt-Nam, seize bombes sur les bâtiments officiels d'Hanoi, le poste de Sam-Thuo pris et le drapeau révolutionnaire (jaune et rouge) hissé sur la délégation, Hung-Hoa attaqué, Vinh-Bao et Phu-Duc occupés, la frousse rongant les entrailles des blancs qui se demandent quand il va falloir pren-

dre le bateau... Si l'action n'est pas décisive, on ne peut nier qu'elle soit importante.

Les faits de l'année

Mais venons-en à ce que je vous promets depuis le commencement de ce chapitre, la chronologie révolutionnaire de l'année Ky-Ty.

6 février. — Exécution du recruteur et marchand d'esclaves Bazin.

Le ou les exécuteurs disparaissent, mais la police arrête diverses personnes dont le jeune Léon Sanh qui, les jours précédents, avait rédigé et distribué des tracts de protestation contre le recrutement et ses abus. Après son arrestation Léon Sanh fait naturellement des aveux « spontanés ». Mais après plus d'un an de détention, il faudra se décider à le reconnaître absolument étranger au crime et à l'*acquitter*. Son complice Nguyen Van Vien ne connaîtra pas ce beau jour, étant mort « suicidé » dans sa prison. Les « suicides » sont d'ailleurs fréquents dans les geôles de M. Pasquier ! Et les moyens de les accomplir vraiment curieux. Témoin ce tireur de pousse-pousse envoyé à l'hôpital le 28 février dernier que la police avait arrêté pour vérifier ses papiers, qui avait été trouvé porteur d'une carte d'impôts ne lui appartenant pas et qui « *avait tenté de se suicider en se coupant la langue* » ! (1) L'idée ne vous vient-elle pas d'un swing un peu trop fort porté sous le menton d'un questionné qui hurle de douleur ?

Cette exécution du marchand d'hommes est le prétexte à la confection du « complot nationaliste » pour lequel, dans les mois qui vont suivre, un millier de personnes seront arrêtées.

21 mars. — Travaux forcés à perpétuité contre Phan Van Kiem qui a tenté d'exécuter le juge d'instruction Nadaillat mais l'a manqué.

28 mars. — Un an de prison à Saïgon au directeur de la *Jeune Indochine*.

8 mai. — Jugement à huis-clos des inculpés du complot de Saïgon. Nguyen Yan Ninh (l'homme qui avait dirigé la manifestation de la rue Lauzarotte) attrape trois ans de prison... Remarquons combien les condamnations sont plus douces à Saïgon que dans le nord du pays, dans les régions proches de la Chine.

26 mai. — Grève des Normaliens.

Juin. — Opérations de police tout au long du mois. Arrestation notamment du gérant de la librairie Chong-Hoc-Tu-Xa et du directeur de l'*Ere Nouvelle* de Saïgon. Au Tonkin, Hoang Tung, prévenu politique, meurt à la prison de Hanoi. *Grève de l'usine électrique de Nam-Dinh*. C'est l'occasion pour la police de monter un grand complot contre la sûreté de l'Etat. Des dizaines d'arrestations. Quelques mois après, vingt et un jeunes gens de 15 à 30 ans seront condamnés à mort, aux travaux forcés ou à la prison.

2 et 5 juillet. — Commission criminelle de Hanoi. C'est l'affaire du complot nationaliste tendant à désorganiser le Viêt-Nam-Quoc-Dan-Dang. Soixante-quinze énormes condamnations.

14 juillet. — Fête « Nationale ». Un journaliste annamite est accusé par un de ses confrères d'avoir pavoisé. « Calomnie ! » répond-il indigné.

Toute la fin juillet. — Perquisitions innombrables et arrestations en masse en Cochinchine et surtout en Annam. Interrogé, le Résident supérieur d'Annam, Goberville, avouera plus tard 220 arrestations

au tableau de sa répression préventive. Pour ne pas compromettre de blancs, ce personnage use de la très souple justice mandarinale. Simplement parce qu'il était estimé « de mauvais esprit », le lettré Nogo Duc Dien est ainsi condamné à neuf ans de travaux forcés (1).

(1) *Bien que les faits remontent à 1927, je ne résiste pas à la tentation de reproduire la protestation publique d'une des victimes de la docilité mandarinale :*

L'ex-condamné politique Dong Si Binh reclus dans le village de Mân-Tâi (Hué).

à Monsieur le Gouverneur général de l'Indochine
à Hanoi

Monsieur le Gouverneur général.

Le 5 mars 1927, j'étais en train de me prosterner devant le cercueil de mon père — celui-ci venant de mourir deux jours avant — lorsque, tout à coup, vers trois heures du matin, je fut entouré de quatre ou cinq inconnus en costume de cérémonie qui prétendaient venir apporter à ma famille leurs condoléances. Dans l'appartement principal de ma cabane apparurent le chef de canton et un inconnu d'allure arrogante. Tous deux s'assirent sur le lit de camp formant la place d'honneur de ma maison. Sur leur attitude suspecte, je demandai à l'individu arrogant si sous le prétendu motif de venir partager ma douleur, il n'y en avait pas un autre non encore avouable. Il me répondit que le résident de Thua-Thiên l'avait envoyé m'inviter à me rendre à son bureau d'urgence pour une conversation.

Or, selon les coutumes extrême-orientales, le fils aîné ne doit jamais faire un pas au dehors tant que le cercueil de son père est encore dans la maison. L'invitation était donc contraire aux rites et coutumes que je supposais le Résident connaître à fond, étant citoyen d'une nation civilisée et ayant longtemps séjourné dans ce sauvage pays subjugué. Je refusai par conséquent d'obtempérer à un ordre si peu opportun. L'inconnu montra alors sa plaque d'ivoire indiquant qu'il était adjutant-chef de la troupe des « linh-giang » et ordonna à ses acolytes de m'arrêter... On me ligota donc dans mon costume de deuil et me plaça sur un panier plat recouvert d'une couche de terre et de fumier secs et me traîna ainsi à travers la ville de Hué... sur une longueur de 7 kilomètres. Le Résident et le Gouverneur annamite me firent transporter dans cet accoutrement sur une auto toute préparée — ceci indique que cette arrestation arbitraire et dans des formes illégales était décrétee par la Résidence supérieure — qui m'emmena d'une seule traite à Binh-Dinh vers neuf heures du soir.

Ayant refusé d'obtempérer à pareilles mesures arbitraires je n'avais pas, jusque-là, fait un pas — car un pas aurait dénoté une faiblesse, une lâcheté de ma part, une soumission inconsciente à n'importe quoi et à la tyrannie — on me délogea donc de l'auto en me tirant par le bras et me jeta sur le sol devant la façade du Palais du Tông-Dôc (préfet annamite). Au lieu de me faire connaître le motif de mon arrestation sur lequel j'insistais beaucoup, le Tông-Dôc pendant deux heures entières tournoya autour de ma promenade dans le district de Binh-Khê et de ma condoléance adressée à un généralissime annamite mort au moment de la conquête française en Indochine du nom de Mai Xuan Thuong.

...On m'entraîna dans la prison sans un mandat de dépôt. Dans le registre d'érou, on ne put pas mettre un motif.

... Le lendemain soir, le Tông-Dôc vint visiter ma cellule ainsi que celles de mon ami Trân Shieu Du et de ses père et frères et voir si elles présentaient un état de sûreté convenable. Je saisis l'occasion pour l'interviewer cette fois énergiquement. Il me déclara qu'il m'avait fait arrêter pour m'empêcher de parler à tort et à travers. Comme je le priai de m'accuser de ce délit, il s'empressa de partir sans me répondre, comme s'il jugeait que ledit délit était insuffisamment grave pour venger ses protecteurs M. le Résident Dupuy et M. le Résident supérieur Friès dont j'avais « imprudemment » — selon eux — révélé les abus.

... Dix-huit jours après, le 24 mars, le Tông-Dôc me fit remettre un questionnaire en caractères chinois contenant sept questions et exigeant de moi sept réponses.

Bien qu'on m'amènât devant un tribunal indigène régulier, la procédure était loin d'être légale comme

(1) *Avenir du Tonkin* du 1^{er} mars.

En août. — A ces arrestations « normales » s'ajoutent celles dues à la frousse des quelques tracts découverts le 1^{er} août.

30 septembre. — Trois militants qui fabriquent des bombes à My-Dien sont tués par une explosion accidentelle. Gonflage d'un grand complot qui aboutit à une dizaine de condamnations allant des travaux forcés à perpétuité à cinq ans de prison.

5 octobre. — Nguyen Van Kinh, traître au V.N.Q. D.D. est exécuté au jardin botanique d'Hanoi. Les exécuteurs sont, comme toujours, introuvables.

11 octobre. — A Vinh, trente-six condamnations politiques à huis-clos en une heure de temps : trois à mort, quatre aux travaux forcés perpétuels, soixante-dix-sept ans de travaux forcés, quatre-vingt-dix mois de prison.

4 novembre. — Soixante-douze arrestations pour complot en Cochinchine.

6 novembre. — Arrestation en prévision de l'anniversaire de la Révolution russe.

7 novembre. — Des tracts ayant été découverts à Ninh-Binh, on monte un grand complot. Soixante arrestations. Dix-huit condamnations pour « avoir

vous avez pu le constater plus haut. Je refusai donc de répondre en accusé, mais simplement je donnai mes explications en interlocuteur, comme à des hommes vulgaires désirant me demander un éclaircissement.

Des sept questions, cinq étaient des calomnies ou des fictions. Deux seules présentaient un caractère juridictionnel. En voici la première : « Pourquoi, au lieu d'employer le nom de règne de Bao-Dai pour dater ma condoléance au généralissime Mai Xuan Thuong, j'avais employé les six caractères Viêt-nam-cach-mang-nguyen-nien ? » La seconde se posait sur mes conférences en campagne. Mes réponses furent très claires. Comme elles sont très longues, il n'est pas possible de les reproduire ici... Dans la présente, permettez-moi de vous dire, Monsieur le Gouverneur général, que les conférences étaient de pures inventions de mes persécuteurs et que l'emploi des six caractères ci-dessus mentionnés était un simple fait psychique n'impliquant aucune idée d'action et ne pouvant en aucune façon amener des poursuites judiciaires...

Le 1^{er} avril 1927, le Tribunal me fit remettre, dans les mêmes conditions que ci-dessus, un autre questionnaire en caractères chinois dans lequel on me demandait notamment :

1^o Pourquoi je cherchais à connaître l'histoire du héros Mai Xuan Thuong ;

2^o Pourquoi je pleurais lorsque je me prosternais devant l'autel du dit héros ;

3^o Pourquoi celui-ci étant un rebelle sous le règne de Dong Khanh, j'osais l'aimer et me déclarer de même esprit que lui ;

4^o Si je voulais l'imiter, etc...

...Après avoir démontré que les faits qu'on me demandait étaient tous psychiques ou classiques et ne pouvaient constituer des délits, je fis remarquer aux mandarins que ce questionnaire était contraire aux dispositions de l'article 371 du Code de Hoang-Viet... Les mandarins ne purent y opposer aucun argument...

Quarante jours s'écoulèrent encore pendant lesquels je faisais des interviews journalières sans pouvoir obtenir la connaissance du motif de mon arrestation et de ma détention, lorsque le 10 mai, on me traîna au Tribunal pour me lire le verdict me condamnant à neuf ans de travaux forcés pour complot de rébellion...

Le Tribunal,

Attendu que Dong Si Binh a osé écrire dans ses deux « cau-doi » de condoléance les six caractères « Viêt-Nam-Cach-Mang-Nguyen-Nien » bien que le Co-mât ait dit qu'on ne peut pas dire révolution sans être Thang et Vo (diabolique) ;

Que Mai Xuan Thuong étant un rebelle sous le règne de Dong Khanh, Dong Si Binh a osé admirer son hérosisme et se déclarer de même esprit que lui ;

fait partie d'une société ayant pour but de renverser le gouvernement » ou d'une « société ouvrière » ou d'une « société agricole ». Nguyen Van Hean qui est allé à Canton en 1927 et qui affirme ses sentiments révolutionnaires sera condamné aux travaux forcés à perpétuité. Les dix-sept autres militants sont également condamnés à de lourdes peines. Le jour même de ces condamnations, à un Français qui avait tué un ouvrier indigène à coups de pied dans le ventre attrape... seize francs d'amende.

Un autre grand complot est monté à peu près à la même époque. C'est celui des « communistes » de Bac-Ninh. Il aboutira le 8 mars 1930 à quarante condamnations, dont quatre à mort. Les quatre condamnés à mort sont heureusement en fuite. L'un d'eux serait l'auteur présumé d'une tentative d'exécution à coups de couteau de deux jeunes femmes traîtres au parti.

5 janvier. — Tram Tu Yen menace un médecin indigène qu'il accuse d'avoir détourné des fonds appartenant au parti. Arrêté, il sera envoyé au bagne à perpétuité.

12 janvier. — Exécution d'un mouchard à Vinh. Les deux exécuteurs présumés auront le col tranché deux mois après.

21 janvier. — Attaque « révolutionnaire » d'un autobus.

22 janvier. — Exécution de l'instituteur Phum Nuy Du, père d'un sous-officier traître au parti.

Et quelques jours après, pendant que quatre-vingt-cinq condamnés politiques partent pour le bagne de Poulo-Condore et que la foule saïgonnaise se presse, à l'occasion de la nouvelle année, dans la pagode de Phan Chan Trinh, éclate la grève des douze cents esclaves de Michelin.

Qu'il voudrait par suite faire comme lui ;

Qu'il a osé introduire dans ses déclarations la phrase : « Phung hoang minh vu man-Laam », qui signifie : « Des aigles chantent dans la forêt exubérante » ;

Qu'il a osé faire des conférences subversives pour tromper et illusionner le public ;

Qu'il a osé employer, pour dater ses déclarations, les deux caractères « Dinh-mao » au lieu de titre de règne de Bao-Dai ;

Que, d'après la lettre du résident de Quintron, il a écrit de nombreux articles antigouvernementaux. (C'est-à-dire contre le Résident lui-même. C'est le véritable motif des poursuites.)

Qu'il a, par conséquent, été tenté de détruire les tombeaux et les temples royaux — complot contre la royauté — et de renverser le royaume — complot contre l'Etat ;

Que pourtant, il est jeune et atteint sans doute de folie, et qu'il y a lieu de le faire bénéficier de la loi sur les circonstances atténuantes ;

Vu l'article 225 du Hoang-Viet...

Vu l'article 233...

Par ces motifs,

Condamne Dong Si Binh à l'exil à 3.000 lys commués en 9 ans de travaux forcés. »

.....
 Dans la suite de sa lettre, Dong Si Binh expose comment le Résident supérieur trouva moyen de faire cumuler les deux peines en ajoutant, de sa propre main, au jugement la mention « avec détention dans la prison d'une province éloignée » ; comment, prisonnier dans le sauvage pays Rudès, il faillit mourir de faim ; comment il résista à tous les mauvais traitements grâce à sa sobriété et à sa philosophie extrême-orientales ; comment, enfin, on commua sa peine en celle de résidence forcée dans un pays où il ne put gagner sa vie. Il termine dans le style le plus pittoresque en demandant, sans espoir, au gouverneur de lui rendre sa liberté complète et en lui faisant savoir qu'il se réserve « tout moyen possible de protestation ». Cela dénote un certain cran.

AUX ARMES !

Avez-vous jamais lu un bon compte rendu d'une insurrection, un récit bien compréhensible de ses faits matériels ?

Moi, non. Même les grandes insurrections parisienne de 1871 et pétrogradoise de 1917 sont pour moi, après bien des lectures, un mélange de confusion et de mystère (presque un sens religieux du mot) d'où ne se détache qu'une chose claire, le résultat.

Ne comptez donc pas sur moi pour vous donner de ce février 1930 un récit tel que chaque fait militaire s'enchaîne à un autre par un sens stratégique et logique. Je me contenterai d'énumérer rapidement les faits.

L'offensive révolutionnaire

Vers le 1^{er} février 1930 la place de Long-Tchéou échappe au gouvernement central chinois et tombe aux mains d'éléments que des communiqués officiels appellent « communistes » (comme ils appelleront « communistes » les nationalistes de Yen-Bay et tous les révolutionnaires) et qui semblent être des éléments de gauche du Kuo-Min-Tang. Un journal « communiste » est créé et « dès lors commence une campagne effrénée contre les impérialistes » (1) et aussi, sans doute, contre les bourgeois puisque les « commerçants effrayés s'enfuient au Tonkin ou y envoient leurs familles » (1). Une « armée rouge » (qualifiée de huitième sans qu'on sache trop pourquoi) est rapidement formée : quelques centaines de soldats bien armés.

De l'autre côté de la frontière, vers la fin de la première semaine de février, à Yen-Bay, « clef militaire de la moyenne région tonkinoise » on remarque des rencontres fréquentes de sous-officiers indigènes et de « civils ». Le 8 ou le 9, le commandant Le Tacon, commandant de la garnison (quatre compagnies indigènes) tire même un coup de revolver sur un groupe important de « révolutionnaires » et de sous-officiers qui discutent près de la caserne.

Le 10, à une heure du matin, les hommes de deux compagnies (2) revêtent des brassards nationalistes. Des « civils » sont avec eux. Ils sont tous du Viêt-Nam-Quoc-Dan-Dang. Parmi eux Pho Duc Chinh. Attaque simultanée du fort, de la citadelle et du logement des gradés blancs. Mitrailleuses. Pagaie. Le fil télégraphique est coupé avec Hanoi. Quand le jour va arriver, voyant qu'ils n'ont pas obtenu de résultats décisifs, les révolutionnaires cherchent à se replier : les soldats enlèvent leurs brassards et rentrent dans les rangs fidèles, et quand le commandant Le Tacon fait donner l'assaut de la caserne à neuf heures, il n'y trouve que soixante civils qui d'ailleurs arrivent à se replier. Bilan de la nuit : plusieurs gradés blancs tués ou blessés, leurs familles épargnées. « C'était pour pouvoir les emmener comme otages ! » diront plus tard les bourgeois, vexés d'avoir affaire à des adversaires qui ne s'attaquent qu'aux combattants et leur laissent la honte des bombardements de villages remplis de femmes et d'enfants.

La même nuit, attaque du poste de Hung-Hoa, au sud de Yen-Bay, toujours sur le Fleuve Rouge. Trois miliciens tués et deux blessés. Toujours en même temps, et un peu au nord, attaque du phu (3) de Sam-Tao qui est incendié. Au cours des combats qui

se déroulent quelques heures après, dans cette région tombe Nguyen Khac Nhu, président de la Commission législative du Viêt-Nam-Quoc-Dan-Dang.

Ainsi Yen-Bay, Hung-Hoa, Sam-Tao sont les trois postes qui ont ouvert le feu insurrectionnel. Hanoi, la capitale, se devait de ne pas rester en arrière. Mais l'action y sera plus symbolique. Le premier coup de feu est tiré à midi quarante, onze heures après le début de l'insurrection. La victime est un sous-brigadier de police, socialiste S.F.I.O. De garde sur le pont Doumer — car depuis la nouvelle de l'insurrection toutes les voies étaient gardées — il avait aperçu une auto qui cherchait à quitter Hanoi et n'était occupée que par des indigènes. Cela lui parut louche ! Signal de s'arrêter. Deux coups de feu lui répondent : cuisse cassée. L'auto passe, mais quatre heures après, ses occupants sont arrêtés.

Le soir, alors que les blancs affolés sont retirés chez eux ou cachés à la citadelle, alors que les indigènes n'osent sortir par crainte de la police, se place l'épisode des bombes. En six minutes explosion de seize bombes en six points de la ville. Entre 20 h. 20 et 20 h. 26 : deux bombes sur le domicile du chef de la Sûreté, huit sur la prison, deux sur la gendarmerie, deux sur le commissariat central, deux sur le commissariat du deuxième arrondissement. Les lanceurs s'éclipsent avec autant de mystère qu'ils sont apparus ; mais leurs engins n'ont fait que du bruit, pas de dégâts matériels importants, pas de victimes. Ce n'est pas bien étonnant. Ce que l'on s'est plu à appeler « bombe » méritait à peine le nom de grenade : un verre de lampe pigeon, un peu de ciment autour, de la poudre, de la grenaille, un clou comme percuteur... Mais l'effet moral, la frousse coloniale fut considérable, tout à fait disproportionnée au vagissement de ces pauvres pétards.

Yen-Bay, Hung-Hoa, Sam-Tao, Hanoi, tel est donc le bilan de cette première journée. Mais tandis qu'à peine remis de leur frousse les blancs se mettaient à réclamer du sang, tandis que leur gouverneur général s'écriait : « Le Tonkin est dans le calme », la révolte gagnait la partie inférieure du delta, et dans la nuit du 15 c'étaient les affaires de Vinh-Bao et de Phu-Duc.

Cette fois ce sont des affaires purement civiles. L'armée, absente des petits villages, n'a pas à se mêler. Ce sont des règlements de compte entre révolutionnaires et paysans d'une part, mandarins détestés de l'autre.

A Phu-Duc, les « rebelles », sous la direction d'un instituteur Dao Van The se contentèrent d'occuper le siège mandarin et d'y saisir armes et cartouches.

Mais à Vinh-Bao les choses furent plus sérieuses. Là sévissait un mandarin nommé Hoang Gia Mô, descendant d'un ancien vice-roi du Tonkin, une véritable sangsue, absolument détesté des malheureux paysans. La révolte prit naissance dans le village de Co-Am, à sept kilomètres de Vinh-Bao. Tout naturellement les forces des révoltés se portèrent sur la résidence du mandarin détesté. Mais quand ils s'en furent rendus maîtres, il n'y avait plus de mandarin ! Où était-il passé ? On trouva bien son auto dans les environs, mais une auto vide de mandarin, garnie seulement de cinq gardes armés qui, d'ailleurs furent massacrés... Enfin un ouvrier laqueur qui connaissait bien le seigneur pour avoir travaillé à sa résidence, vint annoncer qu'il venait de le découvrir chez un gargonier, déguisé en paysan, en guenilles ! Immédiatement ramené à sa résidence, le seigneur fut jugé et, comme bien on pense, condamné à mort... « Affolée par l'horrible sentence qui venait d'être prononcée par les rebelles, Mme Mô tenta alors l'impossible pour sauver son mari. Pensant avoir raison des révoltés par la cupidité, elle poussa le sacrifice

(1) *Avenir du Tonkin* du 27 février.

(2) Chiffre officiel. A la réunion des Corps Elus du Tonkin, on a dit trois. Toujours est-il que le commandant Le Tacon a rétabli la situation avec une compagnie.

(3) Poste administratif indigène.

jusqu'à leur offrir tous ses bijoux dont certains, ornés de diamants magnifiques, sont célèbres au Tonkin. Mais ce fut en vain. La malheureuse en fut pour ses larmes et ses supplications. Elle ne réussit qu'à s'attirer cette inexorable réponse d'ailleurs non exempte d'une certaine majesté : « Vos bijoux ? Mais pour qui nous prenez-vous ? Nous ne sommes pas des pirates, des bandits de grand chemin qui en veulent à la fortune et à l'honneur de faibles femmes. Vous devriez déjà vous en être aperçue. Vous avons-nous jamais molestées, vous et vos servantes ? Tous les trésors de l'Annam ne sauraient racheter la vie de votre mari. Depuis trois générations ses ascendants et lui-même n'ont cessé d'opprimer durement le peuple. Il a mérité cent fois la mort et il sera exécuté. » Ainsi fut fait (1).

A partir de ce moment, 16 février, on peut considérer l'insurrection comme terminée au Tonkin. La révolution ne prendra plus l'offensive et ne se manifesterà que par des actions clandestines comme des distributions de tracts, explosion d'une bombe dans l'église de Dong-Tanh le 18, l'apposition de drapeaux nationalistes à Hanoï le 21. Il faudra attendre plusieurs semaines une reprise dont le caractère sera d'ailleurs différent : attentats individuels et mouvement ouvrier. A partir du 16 février, et pour un bon mois, l'avant-scène politique n'est plus guère occupée que par les horreurs d'une répression massive et les opérations de colonnes militaires de « nettoyage ». Ces opérations permettent d'ailleurs de se rendre compte de la profondeur du travail du Viêt-Nam-Quoc-Dan-Dang. On trouve des bombes partout, dans tous les villages du delta ; on en trouve jusque dans les rivières et sous les bananiers...

Mais si l'offensive est, au Tonkin, passée aux contre-révolutionnaires, il n'en est pas de même de l'autre côté de la frontière. Le 19 février, le Comité révolutionnaire de Long-Tchéou accentue, par l'expulsion de quelques généraux, son caractère social et anti-impérialiste. Le jour même grand meeting anti-impérialiste. On est furieux contre le consul de France, Cadet Valère, qui, on le sait, a fait faire des représentations diplomatiques à Nankin et qui a envisagé de faire garder le consulat par les armes (gardes et autos mitrailleuses). On est furieux aussi de ce qu'il ait fait fermer la frontière le 13 février. Furieux aussi de ce que les têtes des Chinois surpris à traverser clandestinement cette frontière soient exposées sur des piquets au marché de Lang-Son. Furieux aussi des aviateurs pour qui la frontière existe moins que jamais. A l'issue du meeting le cri de « A mort les impérialistes ! » monte de toutes les rues. Et, naturellement, la porte du consulat est enfoncée et le consul arrêté. On ne lui fait pas de mal, mais on le conduit le lendemain à la frontière sous bonne escorte. Les missionnaires catholiques sont également arrêtés et renvoyés contre rançon de 8.000 piastres (80.000 francs).

A partir de ce moment, la presse française du Tonkin qui jubile des beaux effets de la répression chez elle ne cessera de répéter « Pourquoi n'irions-nous pas à Long-Tchéou ? » Mais malgré ses exhortations guerrières elle ne réussira à obtenir que de tous petits incidents de frontière au cours desquels, d'une façon très remarquable, « nous » sommes toujours attaqués par des « pirates » supérieurs en nombre, mais où les autres seuls ont des victimes ! Incident de frontière de Vi-Nhi avec « quatre ou cinq Chinois tués ou blessés, un cadavre entre nos mains » ; incident de la borne frontière n° 30 : nous tuons trois « ennemis », un cadavre entre nos mains... Et

(1) Tous ces détails tirés de l'*Argus Indochinois*, cité par la *Tribune Indochinoise* du 14 avril.

à partir du 22 mars, après la reprise de Long-Tchéou par les troupes gouvernementales chinoises, nous n'avons plus qu'à « refouler avec pertes » les soldats révolutionnaires débandés qui « cherchent à se réfugier sur notre territoire » et « laissent plusieurs cadavres entre les mains de nos partisans ». (*Avenir du Tonkin*, 25 mars.)

Signalons que l'accentuation révolutionnaire du 19 février à Long-Tchéou avait eu pour corollaire immédiat à Lang-Son l'arrestation de vingt-quatre militaires indigènes, dont deux adjudants, accusés de complot contre la sûreté de l'Etat ! Etait-ce imagination de blancs affolés ou la garnison indigène avait-elle réellement voulu fraterniser avec les camarades d'en face ? Mystère, Toujours est-il que peu de jours après, une compagnie de troupes blanches était appelée à Lang-Son.

J. PÉRA.

(La fin au prochain numéro.)

Le poète dans la mêlée

A propos d'Henri Barbusse

Henri Barbusse est sur la sellette.

« Embêter Henri Barbusse n'est pas un but dans une vie où il y aurait tant à faire d'utile », écrit Marcel Martinet (1). Je suis assez de son avis. Mais il faut tout de même s'essayer à comprendre « le cas Barbusse ».

**

J'ai sous le nez un certain nombre de cahiers des *Humbles*, publiant une abondante correspondance : Maurice Wullens et Maurice Parijanine, d'une part, Barbusse, d'autre part.

Point de départ : Affaire Guilbeaux. Guilbeaux, ami de Lénine en Suisse et condamné à mort par la bourgeoisie française, était, à Berlin, correspondant de *L'Humanité*. *L'Humanité* l'a révoqué. C'était son droit. Mais non seulement elle ne lui verse aucune indemnité de renvoi, mais encore elle ne lui paie pas ses honoraires échus ni ses frais de correspondant. Là-dessus, nos deux Maurice fondent un comité pour aider Guilbeaux et sollicitent Barbusse. Barbusse fait le mort. Les Maurice relèvent son silence qui correspond à celui de tous les officiels du P. C.

Discussion : Barbusse invoque l'impécuniosité de *L'Humanité*. Oui, mais pourquoi lui, Barbusse, ne fait-il pas un geste pour Guilbeaux ? Evidemment parce que Guilbeaux est excommunié.

Disons-le tranquillement : quand, comme Barbusse, on a fondé et on fonde encore tant de « Comités » divers, son abstention est attristante, d'autant plus que Barbusse essaie en compensation une leçon de désintéressement à l'adresse de Guilbeaux misérable !

Là-dessus, voici que Parijanine écrit un pamphlet sous ce titre : « Monsieur Henri Barbusse, écrivain communiste ? »

Disons aussi tranquillement à Parijanine ce que nous pensons. Dans son argumentation, il abuse des éléments personnels : la vanité littéraire de Barbusse, son souci de la vente, les deux villas et l'appartement de l'écrivain... Il nous révèle un certain nombre de défaillances du « grand camarade Barbusse » ! Je ne pense pas que Parijanine les ait inventées ! mais ce qui m'attriste ici c'est que ces défaillances, Parijanine les a couvertes, facilitées longtemps, et si, par exemple, il était mal de la part de Barbusse de dire aux copains de *Clarté* : « Faites un article et signez-le Barbusse », était-il mieux de la part de Parijanine d'écrire cet article et de nous le faire admirer comme étant de Barbusse ?

(1) Lettre à Wullens : *Les Humbles* (n° février-mars 1930), 4, rue Descartes, Paris (5°).

Passons, n'est-ce pas, et venons-en aux choses sérieuses!

~

Henri Barbusse est-il un communiste orthodoxe? le marxisme, le léninisme, le stalinisme l'imprègnent-ils? De toute évidence, Parijanine conclut non.

La Lutte de classes (avril 1920) conclut de la même manière. Barbusse est un « confusionniste ». Cela peut se prouver à coups de citations; cela peut se prouver en regardant *Monde*, que Barbusse dirige et où l'on trouve pas mal des collaborateurs de la social-démocratie (pardon, du social-fascisme) : Delaisi, Longuet, Paul Louis...

Le « confusionnisme » de Barbusse est bien connu des Russes qui interdirent son « *Jésus* » en Russie et qui viennent également d'y interdire *Monde*.

Pourquoi ce confusionnisme est-il permis en France à Barbusse? Ou, tout au moins, pourquoi ce confusionnisme lui a-t-il été permis jusqu'à ce jour, puisqu'à en croire la presse bourgeoise Barbusse viendrait d'être mis dans l'obligation de transformer *Monde*?

D'autre part, pourquoi Barbusse, qui a tant d'affinités social-démocrates joue-t-il au communiste?

C'est ici que les hypothèses injurieuses apparaissent : vanité, intérêt...

Je n'ai pas qualité pour défendre Barbusse contre elles. Mais pourquoi faut-il toujours rabaisser ceux qui s'efforcent d'être grands?

J'ai rencontré quelques fois Barbusse; son masque osseux, creusé, brûlé, crie le drame d'une pensée douloureuse, déchirée et pleine de bonne volonté. Et ce drame, il peut aussi se lire dans son œuvre.

Ah! bien sûr, Barbusse n'est pas un marxiste, un léniniste.

Comment pourrait-il l'être, lui qui n'est même pas un matérialiste — mais un idéaliste pour qui le monde n'existe que par la pensée que l'homme en a :

Barbusse a écrit (*L'Enfer*, p. 299) :

« Le monde, tel qu'il semble nous apparaître, ne prouve que nous, qui croyons le voir. Le monde extérieur, c'est-à-dire le globe terrestre, avec ses onze mouvements dans l'espace, ses horizons et le va-et-vient de la mer, ses mille milliards de kilomètres cubes, ses cent vingt mille espèces végétales et ses trois cent mille espèces animales, et tout le monde solaire et sidéral avec ses transformations et son histoire, ses origines et ses voies lactées, est un mirage et une hallucination. »

Et, plus loin, voici le dernier paragraphe de *L'Enfer* (p. 351) :

« Je crois qu'en face du cœur humain et de la raison humaine, faits d'impérissables appels, il n'y a que le mirage de ce qu'ils appellent. Je crois qu'autour de nous, il n'y a, de toutes parts, qu'un mot, ce mot immense qui dégage notre solitude et dénude notre rayonnement : Rien. Je crois que cela ne signifie pas notre néant ni notre malheur, mais, au contraire, notre réalisation et notre divinisation, puisque tout est en nous. »

C'est là exactement le contraire de la thèse matérialiste qui pose que l'homme, les institutions sociales, les créations artistiques sont produits par le monde extérieur.

Et cette thèse idéaliste, Barbusse l'a reprise dans *Jésus* (1) :

« Tout est en nous, et notre cri ne se dépasse pas, et notre bras, tendu en avant ne se dépasse pas, et nous n'allons pas plus loin que nous, même fous de rêve et furieux de désespoir. » (p. 134.)

« ... Et nous sentîmes l'infini devenir une fête à partir de nous.

Qui étions profonds comme la terre.

C'est beau. On voit qu'il n'y a rien.

Cette parole que je fis sortir de notre groupe sombre aux taches bleues, fit de chacun de nous le jardin des étoiles.

Car elles n'étaient que le bout de nos regards.

Et elles étaient, pour nous, enracinées dans le songe.

L'un dit : On va jusqu'au ciel.

Et moi j'oserai dire en parlant du monde :

Ceci est notre chair et notre sang.

Puisqu'en allant jusqu'au ciel, on ne peut pas sortir de soi-même et du corps de son regard. (p. 156.)

(1) Voir *Révolution Proletarienne*, 15 avril 1927 et 15 avril 1928, les comptes rendus de *Jésus* et des *Judas de Jésus*.

Barbusse est donc un idéaliste ou, si vous préférez, un poète lyrique qui, projette sur l'univers entier son moi (cela eût sans doute fait toussoter Lénine d'un rire terrible), son moi dont il ne peut pas sortir, car il a, tel Jésus, la hantise d'aller à la foule et d'être un « *crieur* ». A de grandes heures, Barbusse cesse d'être le poète solitaire et le frisson de la foule l'émeut et le jette hors de lui. Août 14! lisez (*Paroles d'un combattant*) sa lettre au directeur de *l'Humanité*, vous verrez comme immédiatement il s'est assimilé le poncif du socialisme guerrier (*Cette guerre est une guerre sociale qui fera faire un grand pas pas à notre cause. Elle est dirigée contre nos vieux ennemis infâmes de toujours : le militarisme et l'impérialisme, le Sabre, la Botte, et j'ajouterai : la Couronne.*) Cette grande émotion de la guerre se continue : voilà des vies tout contre la sienne. Et c'est *Le Feu* où il est, non pas un romancier bolchevik, qui eût appelé la guerre civile, mais le haut-parleur magnifique de nous tous, nous tous, foule confusionniste, plus avide de paix que de révolte!

La guerre finie, le troupeau qui a réchauffé le poète se disperse. Mais il ne faut pas rester seul et retourner au rien de *L'Enfer* : il faut continuer à servir et demeurer près de la foule qui cherche sa libération et continuer pour elle son rôle de « *crieur* ».

Cette foule, elle se rétrécit; cette foule, lentement, se vide d'elle-même et se change. Ce n'est plus qu'une secte dans la classe. Barbusse ne s'en aperçoit pas, il demeure avec la secte parce qu'elle souffre et lutte et il continue à parler pour elle et pour plus loin qu'elle, avec sa langue d'idéaliste qui n'est plus sa langue à elle.

Maintenant des voix rudes s'élèvent; elles disent : « Quel est cet homme? Il n'est plus avec nous! » Et voilà Barbusse devant le reniement : renier la secte qui s'est emparée de lui — ou bien se renier lui-même.

Et pourtant ne peut-on être un révolutionnaire sans être un marxiste-léniniste?

La science rationnelle des révolutionnaires ne sera jamais accessible à beaucoup d'hommes. La nécessité demeure de grandes voix irrationnelles et sentimentales qui, pour la foule, diront le Chant de la Libération.

Le Feu, malgré son manque de rigueur et de doctrine, aura plus pesé, en Occident, contre la guerre, que *l'Impérialisme dernière étape du Capitalisme*.

Que Barbusse cesse d'être un écrivain qui se veut communiste et qu'il retrouve son destin de haut artiste; il fera plus pour l'homme.

B. GIAUFFRET.

A nos lecteurs

Ce numéro parviendra à nos abonnés avec un retard relativement important : daté du 1^{er} juillet, il n'arrivera guère que le 9 ou le 10.

Nous nous en excusons auprès de tous. Vers la fin juin, Chambelland a été appelé à prendre en mains l'administration du *Cri du Peuple* : il a dû y consacrer la plus grande partie de son temps. Telle est l'explication de notre retard.

Il va sans dire que nous prenons toutes dispositions pour éviter le renouvellement d'un tel fait. Le transfert de la revue et du *Cri du Peuple* dans un local commun, décidée dans le but de comprimer les frais généraux de l'un et de l'autre — mesure de rationalisation... ouvrière — est à la veille de s'accomplir. La réunion administrative des deux publications nous permettra d'organiser mieux notre travail et de le faire plus régulièrement, plus méthodiquement.

~

Avis aux camarades parisiens. La permanence du 54 de la rue du Château-d'Eau ne pourra plus être assurée, régulièrement, Chambelland étant obligé de tenir celle du *Cri du Peuple*, 123, rue Montmartre. Les camarades pourront, pour ce qui concerne la revue, s'adresser à Chambelland, au bureau du *Cri*, tous les jours, de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures.

LA RÉVOLUTION PROLETARIENNE

A travers les Livres

Victor Serge. — L'AN I DE LA RÉVOLUTION RUSSE
(Librairie du Travail).

La publication par la Librairie du Travail de la dernière œuvre de Victor Serge : *L'An I de la Révolution Russe*, suit, de quelques semaines, celle de *l'Histoire de la Commune*, de Lissagaray. Cette succession n'est sans doute pas due au hasard. Elle peut provoquer, dans l'esprit des clients habituels d'Hasfeld, matière à bien des rapprochements et des comparaisons. Mais quelle différence profonde entre les deux mouvements, entre les deux époques ! Comme elle nous paraît insuffisante et même inexacte, l'expression de *Commune russe*, d'un si grand effet oratoire et littéraire !

En fait, ces deux prodigieux drames historiques, différents tant par l'étendue et le temps que par le caractère même de leurs causes et de leurs péripéties.

C'est invinciblement un autre rapprochement qui s'impose à notre esprit. En lisant Serge, nous nous souvenons du livre, profondément révolutionnaire, qu'Albert Mathiez a consacré à « *la vie chère et au mouvement social sous la Terreur* » de 1793. Prise du pouvoir, contre-révolution, disette, effort d'organisation, nécessité de la répression, dictature du Centre — ce sont là les phases d'une évolution que les jacobins ont suivie comme les bolcheviks. Et Serge note, même, « *que les dates ont des coïncidences impressionnantes* ». Les mois de juillet, d'août et de septembre sont riches en faits décisifs, en 1792 et en 1793, comme en 1917 et en 1918.

Qu'est-ce donc que *L'An I de la Révolution Russe* ? Victor Serge, dans sa préface, divise en quatre parties l'histoire de la révolution russe : la première, qui s'étend jusqu'en novembre 1918 ; la deuxième, de 1918 à 1921 est celle de la lutte internationale pour la défense du premier foyer prolétarien ; la troisième, de 1921 à 1925, est celle de la nouvelle politique économique. Nous serions désormais dans la quatrième période : celle de l'industrialisation.

Dans l'An I, « *c'est la conquête prolétarienne, la prise du pouvoir, la conquête du territoire, la conquête de la production, la création de l'Etat et de l'Armée, la conquête du droit à la vie* »... ce sont « *les héroïques débuts de la Révolution, au cours desquels se trempèrent les hommes, se précisèrent les idées, se créèrent les institutions* ».

Impossible cependant de commencer cette histoire douloureuse et magnifique par Octobre 1917. Serge explique et justifie l'insurrection bolchevik, par un rappel précis et complet des faits saillants de la pré-révolution, depuis les soulèvements décembristes de 1825 jusqu'à la fuite de Kerensky, en passant par les efforts des précurseurs de *la Volonté du Peuple*, la naissance d'une classe ouvrière russe et d'un parti social-démocrate, la fondation du bolchevisme en 1903, la révolution de 1905 (répétition de celle de 1917), les grandes grèves de 1914, la guerre et la révolution démocratique de mars 1917.

Nous pensions connaître — par la copieuse littérature qui leur est consacrée — toutes les péripéties de l'insurrection d'Octobre. Est-ce la sobriété et l'ordre de la narration qui donne une telle impression d'exactitude complète ? Mais il m'a semblé, à chaque page de Serge, apprendre quelque chose de nouveau. De même sur le drame de Brest-Litovsk, sur les agissements de la contre-révolution, sur le déchaînement et l'organisation de la Terreur rouge. Mais ce sont surtout les chapitres consacrés à la disette, à la crise de juillet et août, aux dissidents de la révolution, qui nous apportent les descriptions, les observations et les notations les plus nouvelles. Nous comprenons mieux aujourd'hui cet établissement progressif et nécessaire — non immédiat et doctrinal — de la Dictature du Parti. Après avoir lu Serge, nous ne pouvons plus séparer cette notion de centralisation autoritaire, de l'étude des luttes et des difficultés dramatiques de l'An I. C'est dire qu'elle ne peut plus prendre, à nos yeux, ce caractère universel que d'aucuns voudraient lui attribuer.

L'œuvre de Serge se termine par un historique de la Révolution allemande, de ses effets sur le cours de la Révolution russe, et par une étude de la situation en

Russie en 1918 et de ce que l'on a appelé — improprement, à son avis — « *le communisme de guerre* ».

L'historien Mathiez — involontairement sans doute — a fait œuvre de révolutionnaire, en expliquant la Terreur de 1793. Le révolutionnaire Serge, en expliquant la conquête prolétarienne du pouvoir en Russie, a fait œuvre d'historien. Et cependant, il ne nie pas sa partialité. Mieux, il s'en vante. Mais elle ne l'éloigne jamais d'un parfait souci d'exactitude et de sincérité. « *La classe ouvrière, dit-il, est la seule qui ait tout à gagner, en toutes circonstances, à la connaissance de la vérité. Sans doute est-il arrivé à quelques historiens prolétariens d'accommoder l'histoire à des préoccupations d'actualité politique. Ils ont aussi cédé à des traditions qui ne sont point les leurs et sacrifié à des intérêts partiels et passagers, les intérêts supérieurs et permanents de leur classe. Je me suis gardé de les imiter.* »

Serge a une autre qualité historique : sa sobriété. A le lire, on se rend compte qu'il est fort capable d'exercices de style séduisants. Il s'en garde bien. Ses biographies de Lénine et de Trotsky sont rédigées en phrases elliptiques. Elles n'en sont que plus impressionnantes.

Comme Talès, dans son *Histoire de la Commune de 1871*, il a su se tenir aussi loin de la narration sèche que du documentaire abondant. Pour expliquer, pour initier à l'histoire d'un bouleversement qui a ouvert une ère nouvelle, il se contente ordinairement de mettre en relief les faits les plus caractéristiques. On écrira, sans doute, d'autres histoires de la Révolution russe. Mais pour s'y reconnaître, je crois bien qu'il faudra toujours commencer par lui.

On peut bien imaginer la multitude d'idées qu'une telle lecture suggère. Chaque page en est lourde. Nous en avons noté, au hasard, quelques-unes.

C'est d'abord sur la nécessité de la Terreur. Elle ne fut nullement l'effet d'un autoritarisme préconçu. La Révolution débuta dans la mansuétude — même dans la liberté. Aux deux premières séances des Congrès et des Comités Exécutifs des Soviets, on voyait se dresser contre Lénine et Trotsky, les leaders de nombreux partis d'opposition, depuis les anarchistes jusqu'aux socialistes-révolutionnaires de droite, sans oublier les communistes de gauche, groupés autour de Boukharine. Ce furent les partis adverses qui usèrent, les premiers, des méthodes terroristes.

Au sein même du parti, Lénine ne brisait pas les Oppositions par des mesures policières. Aux heures les plus dramatiques, on discutait ferme. Sans doute, fallut-il recourir à une dictature impitoyable. Mais l'étude des conditions dans lesquelles elle s'établit fournit un argument de poids à ceux qui s'élèvent aujourd'hui contre une tyrannie gouvernementale, devenant d'autant plus serrée et féroce, qu'elle peut moins se justifier.

La formation du Parti bolchevik apparaît aussi — je ne dis pas que ce soit là l'opinion de Serge — comme un phénomène purement russe, que l'évolution des événements, sous le tsarisme et depuis 1917, explique parfaitement. L'illégalité dans laquelle le mouvement ouvrier a vécu avant la première Révolution, le groupement des meilleurs ouvriers révolutionnaires dans une phalange prête à accepter toutes les tâches, à supporter toutes les épreuves, à donner, au milieu du désordre et de la corruption, l'exemple de la discipline et de la fermeté — ce sont là des phénomènes qu'on ne peut créer artificiellement, par la vertu de thèses magiques.

Du bolchévisme (le vrai, celui de Lénine) à la bolchévisation, il y a toute la distance qui sépare un chef-d'œuvre de sa parodie grotesque.

Mais l'influence même que le bolchévisme, ses chefs, ses militants, son organisation ont exercé sur les événements, condamne aussi cette sorte de fatalisme économique, qui est une déformation « *marxiste* » des idées de Marx. Serge dit fort justement que la victoire de la bourgeoisie en Occident n'était pas plus fatale que celle du prolétariat en Russie.

« *La lutte de classes met aux prises des masses humaines, toutes autres choses égales, la victoire reste aux plus fermes, aux plus conscients, aux plus volontaires.* »

Enfin apparaît nettement dans l'œuvre de Serge, la distinction entre la prise du pouvoir par le prolétariat et l'édification du socialisme. Serge, sans doute, s'efforce de prouver que, si le pouvoir des Soviets ne s'était pas trouvé en butte aux difficultés soulevées par les enne-

mis extérieurs et intérieurs, il aurait pu organiser la production, sans être obligé de subir la Nep. Nous continuons à penser que celle-ci était nécessaire, qu'elle ne fut pas — au moins dans la conception de Lénine — un véritable recul — mais une adaptation de la politique gouvernementale au rythme de l'évolution économique. « *Le communisme de guerre* », pour nous, a eu pour objet de fournir l'indispensable aux combattants, de rationner et de répartir les réserves; il ne pouvait devenir une forme définitive d'organisation socialiste de la production.

Les socialistes ont raison de dire que l'on ne socialise pas à coups de décrets. Mais ils ont tort d'en conclure que les bolcheviks ne devaient pas prendre le pouvoir, en 1917. La bourgeoisie russe étant impuissante, la classe ouvrière se devait de ne pas laisser la Russie en proie aux impérialismes déchaînés. Elle a remplacé la bourgeoisie défaillante, elle a manifesté sa capacité gouvernementale. C'est par là qu'Octobre 1917 a ouvert une ère nouvelle. Quelle que soit la corruption actuelle du pouvoir soviétique, quelle que soit la faiblesse actuelle de la classe ouvrière internationale, mutilée par ses échecs — l'expérience d'Octobre prouve que la bourgeoisie n'est pas invincible ni indispensable, et que le prolétariat porte en lui d'inépuisables réserves de forces. — Roger HAGNAUER.

Bertrand Russell. — LE MARIAGE ET LA MORALE
(Les Revues, 13 fr. 50).

Cet ouvrage aborde avec une grande hardiesse de vues les principaux problèmes que soulèvent les relations entre les sexes ainsi que l'évolution actuelle de la famille.

Il fait en particulier un historique de la famille qui renouvelle ce que l'on raconte généralement sur ce sujet : La famille patriarcale est née quand l'homme primitif a compris que la naissance d'un enfant était la conséquence de l'acte sexuel; dès lors, le père a voulu acquérir la certitude que l'enfant lui appartenait et, par conséquent, que sa femme était vertueuse. Il n'a trouvé qu'un moyen, c'est de l'asservir et, même dans les sociétés civilisées, dit Russell, les femmes « étaient rendues artificiellement stupides pour être maintenues inoffensives ».

Le christianisme a renforcé le rabaissement de la femme en introduisant dans les rapports sexuels la notion du péché de la chair et en faisant de la femme une tentatrice. Le mariage même n'a pas échappé à cette réprobation et n'a été justifié, d'après l'Eglise, sinon d'après Saint-Paul, que par la procréation. Ainsi, l'idée du péché, la honte, l'hyprocrisie se sont introduites pour des siècles dans les relations humaines où elles n'ont pas encore fini de faire du mal.

Néanmoins, l'auteur constate aujourd'hui une rapide transformation de la famille autoritaire. On est de moins en moins hanté par l'idée du péché. D'autre part, la femme qui, économiquement, n'est plus asservie à l'homme comme par le passé, acquerra peu à peu, pense Russell, une liberté sexuelle de plus en plus grande dont la jalousie du mari devra bien s'accommoder.

Il prévoit, en outre, une substitution progressive de l'Etat au père pour assurer la protection et la subsistance de l'enfant — substitution dont il ne se réjouit pas complètement. Il craint, en effet, la sécheresse d'une éducation étatisée, il craint surtout le danger d'une éducation à contenu uniformément nationaliste, et le triomphe préalable de l'internationalisme dans le monde peut seul, à son avis, assurer des garanties contre une emprise complète de l'Etat sur l'enfant. Nous ne pouvons que l'approuver : il n'y a pas à faire confiance à l'Etat parce qu'il est l'Etat, ce qui n'empêche pas de lui arracher toute l'aide matérielle possible pour l'enfance; c'est seulement après que le prolétariat aura vaincu qu'on pourra trouver une solution satisfaisante de ce problème et confier les petits, sans crainte, à la collectivité.

Mais la famille patriarcale, en cette époque d'attente où nous vivons, conserve encore des assises assez solides. Russell pense qu'elle n'est pas incompatible avec un amour généreux et sincère, à condition que le mariage ne soit pas pour l'homme et la femme une prison morale où la jalousie est admirée comme une vertu. Il admet de la part de l'un et de l'autre époux des infidélités passagères, compatibles avec une affection durable. Et il souhaiterait que la maîtrise de soi consistât, pour chacun d'eux, à admettre beaucoup de liberté chez l'autre.

Où il me semble critiquable, c'est dans sa sévérité contre le divorce; il demande bien une législation aussi large que possible; mais, dans la pratique de la vie, il admettrait, que, sauf dans des cas exceptionnels, l'enfant passât avant tout, dût-on, à cause de lui, se faire non seulement des concessions réciproques, mais encore des sacrifices! Alors que le sacrifice est rarement à recommander, et que l'enfant a besoin de sentir autour de lui une atmosphère de clarté et de confiance!

Mais, dans l'ensemble, ce livre présente un réel intérêt, et, tout en étant d'une lecture facile, il fait beaucoup réfléchir. — Marcelle RICHARD.

André Baillon. — LE NEVEU DE Mlle AUTORITÉ
(Rieder, Editeur).

La simplicité d'André Baillon, cette simplicité voulue, calculée, souvent douloureuse et même angoissante, coule largement dans « Le Neveu de Mlle Autorité », histoire d'un bon petit garçon sensible qui sera sans doute, trop intelligent un jour. Ce bon petit garçon évolue dans un milieu doucereux et bigot jusqu'au moment où il s'en va recevoir l'éducation des Pères Jésuites.

Le collègue suit la tristesse, la méfiance, le mouchardage. Je recommande la lecture de ces pages à nos camarades instituteurs. Ils y verront que notre Ecole laïque si décriée, à droite et aussi à l'extrême-gauche, a tout de même quelques vertus. — B. G.

Lucienne FAVRE. — ORIENTALE 1930 (« Les Ecris », chez B. Grasset).

Un nouveau livre sur la vie des Algériens pauvres, moins âpre, moins pitoyable que les « Meskines », de Ch. Mauvissinot, peut-être parce que la nature est moins mauvaise que sur les hauts plateaux tunisiens.

Fathma, femme de Mouloud, chaouch d'un avocat français, servante chez M. Chalon, nous raconte sa vie de pauvre. Pas d'argent, un mari alcoolique et brutal, le taudis dont le terme est échu, le crédit coupé chez le mozabite, la nourriture insuffisante, la terreur des juges « qui connaissent trop bien leur métier », toute la pauvre vie des indigents de chez nous. Les autres femmes que Fathma mêle à son histoire sont aussi malheureuses. Toutes « filles de la soumission et de la patience » sont résignées au malheur, à la misère inévitable; elles ont les mêmes amusements puérils, les mêmes découragements profonds, mais l'on sent très nettement chez les jeunes une tendance à introduire dans leur vie arabe le plus de « civilisation européenne » possible : Fathma possède un phonographe et monte dans « la voiture-électricité ». Saadia se défend quand son mari veut la battre; elle sait lire et écrire; toutes les deux voudraient leurs enfants plus instruits.

L'Orientale 1930 ressemble à s'y méprendre à l'Orientale 1910, mais le livre de L. Favre fait prévoir qu'elle ne ressemblera que de loin à celle des nouvelles générations qui, malgré l'atavisme profond de leur race, iront de plus en plus vite vers une vie plus facile et vers l'émancipation. — Ch. CHIAMBIA.

FAITS & DOCUMENTS

Les treize exécutions de Yen-Bay
Louis Roubaud a donné des treize exécutions de Yen-Bay (dans le *Petit Parisien* du 18 juin) un récit tellement saisissant que nous jugeons utile de le reproduire ici *in-extenso* :

Yen-Bay, 17 juin (6 heures matin).

Ici, le petit jour réglementaire se confond avec la nuit. Il est 6 heures; il n'y a pas vingt minutes que le soleil s'est annoncé en colorant de carmin le bois des Laquiers... et tout est fini.

Treize hommes ont subi le châtement.

Cela se passait dans un pré qui aurait pu être un terrain de football et qui est encadré par quelques bâtiments neufs, sans étage, propres et coquets, de style colonial : la caserne de la garde indigène, la maison des passagers... Je logeais dans la maison des passagers et j'ai été éveillé cette nuit par des voix, des ordres, des coups de marteau. On dressait la machine à cinquante mètres de ma chambre à coucher! Je suis sorti en sandales et en pyjama, et j'ai aperçu dans la cour de la

casernier indigène de longues caisses rangées comme des dominos; j'en comptai quinze et je demandai :

— Ils sont donc quinze?

— Non, treize, mais le chiffre a été tenu secret jusqu'à la dernière minute et nous avons compté largement pour ne pas être pris au dépourvu.

Je suis rentré, je me suis étendu sous la moustiquaire, sur mon drap moite. Le travail était fini au milieu du pré, les coups de marteau ont cessé, les voix se sont tues. Le silence s'est emparé de la nuit; les insectes se sont emparés du silence.

La sauterelle dit « cricri »; le margouillat dit : tectec »; le toquet dit : « tock que »; la cigale brise ses entrailles sonores et le crapaud-buffe meugle comme un ruminant. Pourtant, ce vacarme est encore du silence lorsque nul être humain ne parle plus.

C'était une nuit d'été tonkinois, si chaude qu'on aurait voulu demander grâce, toute remplie d'humidité, empestée ou parfumée — on ne sait plus — par la pourriture végétale. Des cancrelats mordués avaient entrepris l'ascension de mon lit, de stupides sauterelles se heurtaient contre l'ampoule électrique que j'avais laissée allumée.

Au bout d'une heure ou deux, les hommes sont revenus, mais on les entendait à peine : huit cents pieds nus de tirailleurs frappaient l'herbe. La garnison de Yen-Bay se rangeait en carré aux quatre limites du pré.

Je me suis habillé et j'ai rejoint un groupe d'Européens qui se tenaient devant le mur de la garde indigène. En face de nous, de l'autre côté du champ, derrière la haie des deux sections de tirailleurs et de la section de l'infanterie coloniale, je voyais le public indigène assez réduit et parfaitement silencieux.

A cinq heures moins cinq, le premier homme déboucha en haut du petit raidillon qui conduit de la prison à la prairie. Je dis le premier homme, c'était plutôt un groupe : quatre fantassins coloniaux, baïonnette au canon, deux fantassins coloniaux sans armes, et, pour parer à la défaillance physique des suppliciés pendant le court trajet, un vénérable vieillard en soutane dont la barbe grise couvrait la poitrine : le révérend père Méchet. La petite troupe était conduite par le résident de Bottini. Elle atteignit, au pas accéléré, cette chose qui était surgie peu à peu de l'ombre, qui s'était dessinée dans l'aurore et qui ressemblait à un agrès de gymnastique. La guillotine à ras de terre, une planche à peu près de la taille d'un homme, est dressée devant la lunette... Les soldats s'écartent, le petit supplicé en sarreau blanc apparaît. Alors M. d'Hanoï, le bourreau annamite, lui met la main sur l'épaule et lui parle, il le conduit sans cesser de l'exhorter jusque devant la planche... qui baseute comme une trappe.

— Que lui a-t-il dit?

— Il lui a dit : n'aie pas peur, on ne sent rien...

Le petit groupe est retourné à la prison pour chercher le suivant.

Treize fois, M. de Bottini a interrompu l'homme en train de tirer avidement les bouffées de tabac noir par le tuyau de la pipe à eau, la caïdiou, et il a signé treize levées d'écrrou.

Presque tous les condamnés avaient accepté, avec le verre de rhum, les bons offices des missionnaires, les pères Méchet et Dronet, qui leur proposaient de transmettre leurs dernières volontés à leurs familles; presque tous ont écrit une ultime lettre.

Ainsi que je l'ai écrit hier, les deux derniers exécutés ont été Pho Duc Chinh, « droit et vertu » et N'Guyen Thai Hoc ou le « Grand Professeur ». L'un était le lieutenant, l'autre le fondateur et président du parti nationaliste annamite.

Avant eux avaient expié : Bui le Conciliant, Bui le Messager, N'Guyen le Pacifique, Ha le Laborieux, Duc le Mesquin, N'Guyen le Prospère, N'Guyen le Bienfaiteur, N'Guyen le Charitable, N'Guyen le Puits de pierres précieuses, Ngo le Séducteur, Do le Quatrième fils. Je n'ai pas entendu de déclaration. Tous m'ont paru marcher sans forfanterie et mourir simplement.

Afin que le secret de l'exécution fût gardé jusqu'au dernier instant, les treize condamnés ont été transférés, pendant la nuit, d'Hanoï à Yen-Bay, par train spécial. La machine est arrivée sournoisement dans l'obscurité.

En ville, nul ne se doutait de rien. Le fourgon qui transportait la guillotine a croisé devant la place du

Marché une colonne de pitres et de clowns qui faisaient en musique la parade, dans les rues de la ville, pour attirer le public jusqu'à leur cirque ambulante.

*

Hanoï, 17 juin.

Il était 6 heures, ce matin, lorsque je vous ai câblé. J'ai dû me hâter, je n'ai pu tout dire.

Avant l'aurore, autour de la machine éclairée par quelques lampes électriques, ceux qui avaient surveillé le montage parlaient pour attendre l'heure légale et parce que les minutes semblaient longues. Parmi eux se trouvaient quelques inspecteurs de police qui avaient voyagé cette nuit même d'Hanoï à Yen-Bay, dans le wagon de quatrième classe, avec les treize. Ils se communiquaient leurs impressions sur chacun. Pendant quatre heures de trajet, ils les avaient vus vivre leurs dernières heures. Des condamnés liés par une main, deux à deux, conversaient familièrement entre eux avec ceux de leurs gardiens qui parlaient l'annamite et avec le père Dronet, aumônier de la prison d'Hanoï, qui avait entrepris de les catéchiser.

Le dernier voyage

Du était lamentable et se prétendait innocent.

— C'est vrai! appuyait Pho Duc Chinh, aussi vrai qu'il me faudrait trois têtes pour payer ma part, la tête de ce pauvre Du est de trop.

Deux autres agonisants effondrés dans un coin, accroupis à la mode annamite, demeuraient silencieux, blêmes de peur. Mais les neuf autres s'efforçaient de s'encourager.

— Nous allons être bien accueillis à Yen-Bay, disaient-ils, nous allons trouver sur le quai de la gare nos chers camarades Hoang, Tiep, Thuyet et Luong!

C'étaient les noms des quatre hommes exécutés dans cette ville le 8 mai dernier.

— Nous ne sommes pas des criminels, mais des vaincus.

N'guyen, le grand professeur, discutait avec le père Dronet.

— Pourquoi voulez-vous que je me repente, je ne regrette rien...

Et il citait les vers français :

*Mourir pour sa patrie,
C'est le sort le plus beau,
Le plus digne d'envie.*

Ngoc Think — puits de pierres précieuses — s'informait auprès d'un inspecteur :

— Le sergent Bouhier est-il mort?

— Malgré les trente coups de coupe-coupe que tu lui as donnés, il s'est rétabli. Ce n'est pas de ta faute.

— Alors il est juste que je meure.

Ceux qui rapportaient ces paroles concluaient :

— Ce sont tous des orgueilleux; ils ont crâné toute la nuit.

Neuf condamnés communient

Pourtant, le matin, avant l'aurore, le père Dronet et le père Méchet parvinrent à convaincre la plupart des intraitables. Dans neuf cellules, ils versèrent l'eau sur le front, déposèrent le sel sur la langue des neuf condamnés qui avaient accepté, peut-être pour prolonger leur vie de quelques minutes, d'être baptisés « in extremis ».

Une mère salue son enfant qui va mourir

J'ai dit que pour aller de la prison au champ du supplice, les hommes, les mains liées derrière le dos, montaient un petit raidillon. Ce raidillon est surplombé par une sorte de talus bordé d'une barrière de bambous et où s'élèvent des paillettes. Les habitants des quatre ou cinq maisons s'étaient groupés pour voir les condamnés. Lorsque passa Dao Van Nhit, un gargon de vingt ans que soutenaient deux robustes légionnaires, on entendit une voix de femme :

— O cha oi em oi!

C'était la mère. Ses paroles voulaient dire : Oh! hélas! mon petit enfant!

« Terre d'Annam! »

En arrivant sur la prairie, Nguyen Van Cuu, dit « Le Charitable », s'écria :

— Toi xin moi. (Je veux dire quelque chose).

Mais un légionnaire lui appliqua une main sur la

bouche. Quelques instants après, Nguyen Van Thinh, « Le Prospère », commença :

— Viet Nam Quoc...

Il fut bâillonné de même. Et de même encore les autres.

— Viet Nam! Viet Nam!... Terre d'Annam! Terre d'Annam!...

J'entendis cela plusieurs fois, et le mot retentissait encore à nos oreilles lorsque j'aperçus le dernier condamné, Nguyen Tai Hoc, le grand professeur, le visage gras, une barbiche de lettré; il souriait! D'un sourire simple, sans contrainte, et il saluait la foule en inclinant la tête. Lui aussi, d'une voix forte et bien timbrée entonna : « Viet Nam Quoc! » et la main du légionnaire étouffa son cri.

Pourquoi les condamnés ont expié

Ayant vu mourir ces hommes, je suis allé cet après-midi dans la caserne, au fort, dans les petites villas d'officiers, où erraient encore les ombres d'autres suppliciés.

— Dans cette pièce obscure, me dit un officier, j'ai aperçu mon camarade Jourdan étendu. Il tenait à la main une lanterne électrique allumée dont le réflecteur était dirigé par un hasard tragique sur son visage. Je pris la lanterne. Je secouai mon ami, il était mort.

Dans ce lit, Bouhrier a été lardé au coupe-coupe. Dans cette grille, le sergent Damour était étendu, le crâne scalpé, le ventre ouvert, les bras tordus...

Sous cette véranda, la pauvre petite Mme Robert, une jeune femme de vingt-quatre ans, avait trouvé le corps de son ami, tué dans la salle à manger. Mme Robert a passé toute la nuit serrée contre le corps qu'elle ne voulait pas abandonner. De ses mains, elle comprimait sur le front du cadavre la cervelle jaillie d'une horrible blessure.

Viet Nam! Viet Nam!... Patrie d'Annam... Cruelle patrie d'Annam!...

**

Une résolution de la Section de la Loire du Syndicat National des Instituteurs

La Section de la Loire du Syndicat national des Instituteurs (C. G. T.) a voté, en prévision du prochain Congrès de ce

groupement, une résolution d'orientation syndicale. Voici le texte intégral de cette résolution :

Le Congrès

Approuve sans réserve la motion d'Amiens qui, n'ayant été ni dénoncée, ni révisée par un Congrès confédéral, doit rester la Charte du Syndicalisme de la C. G. T.

Mais, constatant que cette motion est interprétée différemment par les diverses tendances syndicales qui s'en réclament,

Estime nécessaire de bien préciser la position du S. N.

1° Action sociale

Considérant,

Que la Charte d'Amiens implique non seulement l'autonomie et l'indépendance du syndicalisme vis-à-vis des partis politiques et des sectes philosophiques ou religieuses, mais encore vis-à-vis des institutions gouvernementales et patronales,

Qu'elle affirme l'inéluctable nécessité de « la lutte des classes qui oppose sur le terrain économique les travailleurs en révolte contre les forces d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière ».

Le Congrès estime :

Que la C. G. T., dont le but est de préparer « l'émanicipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste » ne saurait s'intégrer dans l'économie capitaliste et dans l'Etat bourgeois,

Il estime encore,

Que la pratique de la collaboration, basée sur les théories dites de « l'intérêt général » et de « la politique de présence » ne peut être qu'une duperie pour les travailleurs dont elle émousse la combativité et auxquels elle fait perdre peu à peu tout sentiment de classe.

En conséquence,

Il ne peut admettre ni la délégation éventuelle de militants confédéraux au gouvernement, ni l'acceptation par la C. G. T. des mandats à la S. D. N. et au C. N. E.

Il demande à tous ses militants d'œuvrer pour dégager la C. G. T. de toute emprise gouvernementale et patronale et pour la ramener à la position de lutte préconisée par l'article premier de ses statuts. Dans cette œuvre de redressement ils ne perdront pas de vue la nécessité de ne pas briser les organisations existantes et de ne pas paralyser l'action quotidienne en vue des réformes.

2° L'unité syndicale

Estimant que le Syndicat est « le groupe essentiel » auquel doivent adhérer sans distinction d'opinion ou de tendance « tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat »,

Le Congrès,

Considère que la scission syndicale est un état anormal dont souffre depuis trop longtemps la classe ouvrière.

Il affirme sa ferme volonté de travailler activement à la reconstitution rapide de l'unité syndicale, mais il estime que cette unité ne sera possible et durable que dans l'indépendance totale du syndicalisme.

3° Action corporative

A) Notre position face à l'administration.

Le Congrès considère que la position de lutte, qui pour le S. N. découle de son idéal social, détermine pour ses représentants aux C. S., C. D., C. C., l'obligation d'envisager leur action dans ces conseils comme une modalité de l'action qui oppose inévitablement les forces syndicales et le régime administratif d'autorité qu'elles veulent faire disparaître.

Il affirme donc que la participation des délégués aux travaux de ces divers conseils ne saurait consister en un partage amiable des prérogatives administratives, dans lequel les organisations syndicales sacrifieraient leur indépendance et leur droit de critique à des « garanties » insuffisantes et presque toujours illusoire.

Il déclare que le S. N. faillirait à sa tâche essentielle et jouerait un rôle de dupe, si, pour ne pas compromettre les relations entre l'Administration et lui-même, il fermait les yeux sur les abus ou ne combattait que mollement les actes d'arbitraire.

Il précise que les élus aux divers conseils doivent rester sous le contrôle de leurs organisations syndicales et que, dans tous les débats, ils doivent soutenir sans faiblesse le point de vue de leurs mandants.

Il les met en garde contre le grave danger qu'il y a, pour le syndicalisme, à ce que, de concession en concession, ils renversent leur vrai rôle et deviennent, après du personnel, les habituels défenseurs du point de vue administratif.

B) Action en vue des améliorations matérielles.

Le Congrès constate que la situation matérielle de l'instituteur ne s'est améliorée que dans la mesure où les organisations syndicales ont été assez puissantes et assez combatives pour arracher les améliorations.

Il déclare donc que la corporation n'a à attendre des démarches que font les militants syndicaux auprès des pouvoirs publics, d'autres résultats que ceux qu'elle est elle-même capable d'arracher par la lutte.

Tout en réclamant pour l'instituteur une situation matérielle en rapport avec sa culture, sa peine et l'importance de sa fonction, il entend ne pas séparer ses revendications corporatives de celles des autres enseignants, des fonctionnaires syndiqués et de la classe ouvrière organisée dans la C. G. T.

Il décide donc que le S. N. ne devra pas se confiner dans une action purement négative contre la rupture des parités acquises, mais se lancer avec toute sa force dans la bataille engagée par les fonctionnaires pour la revalorisation intégrale des traitements et répondre ainsi par l'action à ceux qui accusent la corporation d'être un poids mort qu'ils doivent remorquer.

Il assigne au bureau national et aux militants départementaux la tâche de préparer, dès maintenant et très activement la masse des adhérents à tout geste d'action directe qui, une fois tous autres moyens épuisés, pourrait devenir nécessaire, soit pour défendre les droits de la corporation, soit pour appuyer un mouvement général de revendication des syndicats de fonctionnaires.



SOCIÉTÉ ANONYME À CAPITAL VARIABLE

Téléphone

Combat 02-02

R. C. 235.494 B



LIBRAIRIE DU TRAVAIL, 17, R. DE SAMBRE & MEUSE, PARIS (10^e)

Chèque postal

PARIS

N° 43-08

Dernières Nouveautés

LITTÉRATURE

Georges DUHAMEL : Scènes de la vie future (Mercure de France), 1 vol.....	12 fr.
Ned DOFF : Keetje trottin (Tambourin), 1 vol.....	15 fr.
Henri BARBUSSE : Russie (Flammarion), 1 vol.	12 fr.
Panaït ISTRATI : Le pêcheur d'éponges (Rieder), 1 vol.....	12 fr.

QUESTIONS SOCIALES

Sammy BERACHA : Rationalisation et Révolution (Valois), 1 vol.....	15 fr.
Docteur CHAUVEAU : Les assurances sociales à la portée de tous (Lib. gén. de Droit et Jur.), 1 vol.	15 fr.
Axel SOMME : La Lorraine métallurgique (Berger-Levrault), 1 vol.....	30 fr.

HISTOIRE ET SOUVENIRS

Victor MERIC : A travers la jungle politique et littéraire (Valois), 1 vol.....	15 fr.
VICTOR-SERGE : Les hommes dans la prison (Rieder), 1 vol.....	15 fr.

VIENNENT DE PARAÎTRE :

VICTOR-SERGE

I'An I de la Révolution Russe

les débuts de la dictature du prolétariat

(1917-1918)

Un volume, in-16 jésus de 480 pages Prix : 20 fr.

Vie des Révolutionnaires

Une brochure de 32 pages..... Prix : 1 fr.

LIBRAIRIE DU TRAVAIL. — Chèque postal Paris 43.08

A lire et faire circuler :

FÉLICIEN CHALLAYE

UN ASPIRANT DICTATEUR :

André Tardieu

« ... Un des obstacles que M. André Tardieu rencontre, c'est, en un certain nombre d'esprits, le souvenir de son passé. En dépit de la facilité avec laquelle s'oublie les pires scandales, l'individu ne peut se délivrer de l'aurole de mépris qui entoure sa face.

« Contribuons à la lutte contre la menace de dictature en rappelant, à l'aide de quelques textes incontestables, la carrière de cet homme, et, d'abord, les deux affaires auxquelles son nom reste indissolublement uni, l'affaire de l'Homs-Bagdad et celle de la N'Goko-Sangha. »

Félicien CHALLAYE.

Une brochure : cinquante centimes
Editions de la « Révolution Proletarienne »
54, rue du Château-d'Eau, PARIS (10°)

Tous les Mercredis

Le Cri du Peuple

Hebdomadaire syndicaliste révolutionnaire
publié sous le contrôle du Comité pour l'Indépendance du Syndicalisme

Rédaction et Administration : 123, rue Montmartre, Paris (2°)

Le numéro : 50 centimes

Abonnements : 6 mois, 10 fr. ; 1 an, 20 fr. — Chèque postal : René Deveaux 525-67
PARIS